

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DRIOITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 216.25, PARIS

SOMMAIRE

LA CONFÉRENCE

DES PRÉSIDENTS DE FÉDÉRATIONS

(17 mars 1935)

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

U. R. S. S.

**Pôle humain
du XX^e siècle**

CIRCUITS DU 1^{er} MAI :

Fêtes du Travail

LENINGRAD - MOSCOU - KIEW

22 Avril - 7 Mai

Tout compris
Paris-Paris, à partir de **1.850 fr.**

CIRCUITS-CROISIÈRES DE PRINTEMPS
ET DES VACANCES DE PAQUES

De 16 jours à 1 mois, **1.950 fr.**
tout compris à partir de

1^{er} - 10 juin. **FÊTES D'ART DE LENINGRAD**

Opéra, musique, ballets, cinéma, peinture, etc. — Circuit Paris-Paris, à partir de... .. **2.000 fr.**

TOUTES AGENCES DE VOYAGE & INTOURIST-FRANCE 12, Rue Auber, PARIS

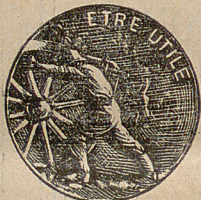
FONCTIONNAIRES,

Vous serez tenus au courant des événements qui vous concernent, par un journal républicain de libre critique.

RETRAITÉS,

Vous serez renseignés gratuitement sur vos droits et le montant de vos retraites et vous garderez un contact familial avec les éléments de votre vie active.

BULLETIN D'ADHESION et d'Abonnement



Je, soussigné,.....

demeurant à.....

déclare adhérer à la Fédération Nationale des Retraités, ce qui me donne droit à l'abonnement gratuit au FONCTIONNAIRE. Ci-joini la somme de 15 fr. Adresser bulletin et mandat : 27, rue Jean-Dolent.

IL FAUT LIRE :

CROÎTRE ET MULTIPLIER, C'EST LA GUERRE!

par MANUEL DEVALDES

Préface de VICTOR MARGUERITTE

Prix : 45 francs, franco, 46 fr. 40

En vente à LA GRANDE REFORME, 14, rue de la Duée, Paris-20^e.

« La surpopulation : c'est la guerre », Dr Sicard de Plauzoles.

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux liqueurs.

EXPOSITION UNIQUE :
200 MODELES

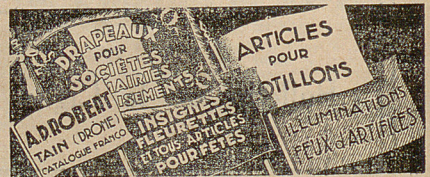
La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy — Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue
L 3 franco

CABINET DENTAIRE MODERNE

Ouvert tous les jours de 9 heures à 12 heures, de 14 heures à 19 heures et sur rendez-vous.

Conditions spéciales aux liqueurs
(se recommander de M. Morel)
32, rue Popincourt, Paris (XI^e)



UN TRESOR CACHE !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Villa de Paris, Ch. Fer, Panama, etc... publiées avec tous les Tirages (Lots et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau G.P. N° 6, fg. Montmartre, Paris

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE FÉDÉRATIONS

(17 Mars 1935)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le Comité Central avait décidé de réunir, dans la Maison de la Ligue, le 17 mars, une Conférence des Présidents de Fédérations.

Soixante-cinq Fédérations ont répondu à l'appel du Comité et envoyé leurs délégués. Vingt-trois membres du Comité Central étaient présents à la réunion.

FEDERATIONS REPRESENTÉES

Ain (*M. Parisot*), Aisne (*M. Damaye*), Allier (*M. Pautrat*), Basses-Alpes (*M. Saltron*),
Alpes-Maritimes (*M. Garino*), Ardennes (*M. Bozzi*), Ariège (*M. Augé*), Aube (*M. Déguilly*),
Aude (*M. Demons*).
Bouches-du-Rhône (*M. Agrancier*).
Calvados (*M. Guillou*), Charente-Inférieure (*M. Rouchier*), Cher (*M. Nancey*), Côtes-du-
Nord (*M. Brilleaud*), Creuse (*M. Arrighi*).
Dordogne (*M. Roques*), Doubs (*M. Vauthier*), Drôme (*M. Moutet*).
Eure (*M. Dupont*), Eure-et-Loir (*M. Courtois*).
Finistère (*M. Damalix*).
Haute-Garonne (*M. Sudan*), Gironde (*M. Texier*).
Hérault (*M. Louis Chochef*).
Ille-et-Vilaine (*M. Tannou*), Indre (*M. Desbordes*), Indre-et-Loire (*M. Aron*), Isère
(*M. Esmonin*).
Jura (*M. Costilhes*).
Loire (*M. Claude Guillot*), Loire-Inférieure (*M. Vinçon*), Lot-et-Garonne (*M. Tulet*).
Maine-et-Loire (*M. Allonneau*), Manche (*M. Mingot*), Marne (*M. Valot*), Haute-Marne
(*M. Mann*), Mayenne (*M. Constantin*), Meurthe-et-Moselle (*M. Grosjean*), Morbihan (*M. Le
Guével*), Moselle (*M. Decourant*).
Nord (*M. Varache*).
Orne (*M. Silvestre*).
Pas-de-Calais (*M. Lenoir*), Puy-de-Dôme (*M. Henry Nony*), Basses-Pyrénées (*M. Ca-
dier*), Hautes-Pyrénées (*M. Lahargue*).
Bas-Rhin (*M. Jacques Lavergne*), Rhône (*M. Fontaine*).
Haute-Saône (*M. Médard*), Saône-et-Loire (*M. Jean Bouvet*), Savoie (*M. Michaud*),
Haute-Savoie (*M. Milhaud*), Seine (*M. Leseurre*), Seine-Inférieure (*M. Dubois*), Seine-et-Marne
(*M. Eugène Colin*), Seine-et-Oise (*M. Moutou*), Deux-Sèvres (*M. Duhoux*), Somme (*M. De-
vismes*).
Tarn (*M. Bruyère*).
Var (*M. Mathieu*), Vaucluse (*Dr Brun*), Vendée (*M. Joint*), Vienne (*M. Maurice*),
Haute-Vienne (*M. Poux*).
Yonne (*M. Bouilly*).

COMITE CENTRAL

Membres du Bureau :

MM. Victor Basch, *Président* ;
Herold, Sicard de Plauzoles, *Vice-Présidents* ;
Emile Kahn, *Secrétaire général* ;
Georges Etienne, *Trésorier général* ;

Membres du Comité :

Mme Bloch, Mlle Collette, MM. Barthélémy, Caillaud, Corcos, Gombault, Grumbach,
Guerry, Perdon et M. Gamard, membre honoraire.

(MM. Bouilly, Bozzi, Damaye, Esmonin, Joint, Milhaud, Texier, membres non résidents,
et M. Moutet, membre résidant, siégeaient au titre de représentants de leurs Fédérations.)

SÉANCE DU MATIN

La séance du matin a été présidée par M. JOINT, président de la *Fédération de la Vendée*, membre non résidant du Comité Central.

M. VICTOR BASCH ouvre la séance. Il ne prononcé pas de discours. La Conférence des présidents est une réunion de travail, où les questions doivent être traitées avec méthode, précision et

rapidité. L'ordre du jour est très chargé et il convient de l'épuiser. Au nom du Comité Central, le Président souhaite une cordiale bienvenue aux délégués des Fédérations. Il a la certitude que cette réunion, qui permet de resserrer les liens d'amitié des présidents des Fédérations entre eux et avec le Comité Central, se déroulera dans la fraternité la plus complète.

I. Les enquêtes du Comité Central

M. EMILE KAHN indique que la Conférence des présidents, exclusivement consacrée aux questions administratives, se propose, avant tout, de rechercher les moyens propres à coordonner, dans les meilleures conditions, l'activité du Comité Central et celle des Sections.

Des efforts admirables sont faits par les militants, mais ces efforts sont quelquefois dispersés. Un gaspillage de bonnes volontés pourrait être évité.

C'est ainsi que le Comité Central a demandé plusieurs fois aux Sections et Fédérations, soit par la voie des *Cahiers*, soit par voie de circulaires, de procéder à des enquêtes qui devaient permettre à la Ligue de mener avec un maximum d'effet utile une action déterminée. Or, les résultats obtenus ont été très inégaux.

Le Secrétaire général cite à titre d'exemples une enquête fructueuse et une enquête décevante.

1° Une enquête fructueuse : les établissements dits d'éducation surveillée

Les incidents de Belle-Ile ont provoqué dans l'opinion une vive et légitime émotion. Une enquête officielle avait été ordonnée. La Ligue a demandé à participer à cette enquête : elle ne l'a pas obtenu. Le Secrétaire général a pensé alors à demander aux Fédérations et aux Sections de fournir des renseignements directs, plus certains et plus désintéressés que ceux de l'enquête officielle.

Une lettre circulaire a été adressée à 80 Sections ou Fédérations, dans la circonscription desquelles se trouvaient des établissements privés ou publics destinés au redressement de l'enfance coupable. Trente-sept réponses sont parvenues, presque toutes circonstanciées, abondantes en renseignements précis, indiquant les réformes à accomplir, et présentant des suggestions intéressantes.

Grâce à la collaboration intelligente des Sections et Fédérations, la Ligue est en possession d'un dossier substantiel permettant une intervention utile.

2° Une enquête décevante : les compressions scolaires

Toute la Ligue a été soulevée d'indignation contre les décrets-lois, et notamment contre les décrets-lois scolaires, qui ne lésaient pas seulement les droits des fonctionnaires, mais le fonctionnement même de l'Education nationale.

Dans les *Cahiers* du 30 juin, le Secrétariat général demandait aux Fédérations et aux Sections de le renseigner sur les dommages causés à l'enseignement laïque, dans chaque département, par les

décrets-lois d'économies (*Cahiers* 1934, page 436).

Cinq réponses seulement sont parvenues, émanant de trois Sections et de deux Fédérations. Nombreuses sont les Sections qui ont voté des ordres du jour de protestation contre les décrets-lois : il eût été souhaitable qu'à ces ordres du jour, nécessairement vagues, s'ajoutent les renseignements de fait qui permettaient à la Ligue d'intervenir efficacement.

Le Secrétaire général demande aux Fédérations quels moyens elles envisagent pour que toutes les enquêtes du Comité Central donnent d'aussi bons résultats que l'enquête sur les établissements d'éducation surveillée. Il appelle leur attention sur la nouvelle enquête que le Comité Central vient d'ouvrir sur l'état sanitaire dans l'armée, et la recommande à leur vigilance.

M. LAHARGUE (*Hauts-Pyrénées*) s'étonne que sa Fédération n'ait pas été citée au nombre de celles qui ont répondu à l'enquête sur les décrets-lois scolaires ; il a envoyé un long rapport.

M. TANNOU (*Ille-et-Vilaine*) indique qu'il n'est pas toujours facile de procéder aux enquêtes demandées. Il a essayé vainement de se renseigner sur une école d'éducation surveillée du département. Il lui a été impossible d'y pénétrer et il n'a pu d'aucune manière obtenir d'informations sur ce qui s'y passait.

M. MÉDARD (*Haute-Saône*) explique que, si sa Fédération n'est pas en mesure de fournir les renseignements sollicités, c'est parce qu'elle s'était elle-même adressée au Syndicat local des Instituteurs, qui n'a pas encore répondu.

M. COSTILHES (*Jura*) regrette que le Comité Central n'ait pas informé le Secrétariat général du Syndicat des Instituteurs qu'il procédait à une enquête. Le Syndicat aurait pu, en envoyant des circulaires aux secrétaires départementaux, faciliter la tâche des Sections qui, tout naturellement, se sont adressées aux sections locales du Syndicat pour obtenir des renseignements.

M. PAUTRAT (*Allier*) est du même avis.

M. LAHARGUE comprend qu'il fallait ménager l'indépendance du Syndicat des Instituteurs. En ce qui la concerne, la Fédération des Hauts-Pyrénées a établi un questionnaire demandant des indications précises sur chaque école supprimée dans le département, et sur la situation qui semblerait devoir en résulter. Toutes les Sections de la Ligue, toutes les écoles, tous les maires ont été consultés. La Fédération a ainsi pu établir un important rapport qui a été adressé au Comité Central.

M. POUX (*Haute-Vienne*) signale qu'un certain nombre de postes supprimés ont été rétablis par l'intervention des Inspecteurs d'Académie.

M. EMILE KAHN répond au regret que plusieurs collègues viennent d'exprimer. Le Comité Central n'ignorait pas que le Syndicat des Instituteurs avait procédé lui-même à une enquête, mais il a pensé qu'une enquête menée directement par la Ligue avait son intérêt propre et devait donner des résultats importants.

M. COURTOIS (*Eure-et-Loir*) objecte qu'il ne paraît pas indispensable de faire deux enquêtes ayant même objet.

M. EMILE KAHN précise : on pouvait naturellement demander des renseignements à ceux qui en avaient déjà réuni, mais la Ligue des Droits de l'Homme, menant son enquête en son nom et dans la seule préoccupation des intérêts de l'enseignement, lui conférerait une autorité particulière.

D'ailleurs, observe M. JOINT, il appartient logiquement aux présidents de Fédérations de se renseigner auprès des Syndicats locaux, parce que, en fait, ils se trouvent en relations avec les secrétaires qui, eux, sont particulièrement au courant de la physionomie régionale d'une question générale.

M. BOUVET (*Saône-et-Loire*) se demande si l'indifférence apparente des Fédérations et Sections ne pourrait pas s'expliquer par leur scepticisme quant à l'efficacité des interventions de la Ligue.

M. GARINO (*Alpes-Maritimes*) regrette au contraire qu'il y ait eu tant d'abstentions. Mais peut-être n'est-il pas trop tard maintenant pour répondre. Il se rend compte que si l'intérêt d'une enquête n'apparaît pas à première vue à une Fédération, elle doit faire confiance au Comité Central et lui envoyer les renseignements qu'il demande, persuadée qu'il saura en tirer parti.

M. LESEURRE (*Seine*) partage cette opinion.

M. CAILLAUD également, bien qu'il ne puisse s'empêcher de remarquer que la documentation qu'on pouvait recevoir était en somme déjà réunie au siège central du Syndicat des Instituteurs, et que l'on aurait peut-être eu plus vite fait de s'adresser tout de suite à lui.

M. JOINT objecte que l'enquête du Syndicat remonte déjà à plusieurs mois et qu'il y a donc un intérêt certain à la reprendre au sein des Fédérations de la Ligue, la situation s'étant modifiée depuis.

M. EMILE KAHN rappelle que la Ligue n'avait pas attendu les décrets-lois pour s'émouvoir de la situation faite à l'Education nationale par les mesures d'économie. C'est ainsi que la Fédération de l'Ain ayant, à la fin de l'année 1932, envoyé un rapport nourri de faits sur les compressions scolaires (*Cahiers* 1933, page 67), la Ligue avait pu intervenir utilement et obtenir des corrections immédiates. C'est un résultat analogue qu'elle attendait de l'enquête sur les décrets-lois. Si cette enquête n'a pas donné ce qu'elle devait, c'est sans doute en raison de sa date, à la veille des vacances.

M. BASCH exprime le regret que les Fédérations puissent sembler se désintéresser des enquêtes ; même si leur utilité ne leur apparaît pas clairement, elles ne peuvent pas toujours savoir ce que le Comité Central fera des renseignements qui lui parviendront, et l'exemple que vient de citer M. Kahn est probant. Le scepticisme qui paralyse les Fédérations entrave fâcheusement l'action salutaire qu'à ce point de vue elles pourraient avoir sur le Comité Central.

M. COSTILHES croit que les Fédérations sont peut-être moins sceptiques et plus malhabiles qu'on ne l'a dit. Souvent elles ne savent pas comment conduire leur enquête. Il y aurait intérêt à les instruire des meilleurs moyens d'y procéder. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la toute récente circulaire sur l'état sanitaire de l'armée, il serait utile d'indiquer aux Sections où, à qui elles pourraient s'adresser, et quel est leur droit exact à obtenir des renseignements.

Le Comité Central tiendra compte de cette suggestion.

3° Radiodiffusion

M. EMILE KAHN tient à attirer l'attention des présidents de Fédérations sur l'avant-dernière circulaire du Comité Central, concernant l'organisation de la radiodiffusion. Cette circulaire a été envoyée après accord avec les associations intéressées : C.G.T., Fédération des Instituteurs, Ligue de l'Enseignement, etc.

Le ministre des P.T.T. ayant décidé de faire participer les usagers à la gérance des postes d'Etat, il importe d'éviter que ces postes ne tombent aux mains des puissances de réaction.

Il faut, avant tout, que chacun sache quelles sont les associations qualifiées pour envoyer des représentants aux conseils de gérance.

M. KAHN rappelle qu'on a divisé la France en régions, parfois très étendues, et indiqué l'association qualifiée pour chaque région (Décret du 11 mars 1935). Il faut que, très rapidement, les ligueurs s'inscrivent à l'association de leur ressort et se tiennent prêts à suivre les indications qui leur seront transmises pour le vote.

Le Comité Central compte sur les Fédérations pour faire tout le nécessaire.

M. ROUCHIER (*Charente-Inférieure*) remarque que les organisations de droite ont déjà pris des dispositions en ce sens.

M. ROQUES (*Dordogne*) pense qu'il serait utile d'indiquer aux membres des Sections à quelle association ils doivent s'adresser.

M. KAHN indique que ces renseignements ont paru dans différents journaux spéciaux, et notamment dans *Radio-Magazine* du 17 mars 1935, n° 590, et dans l'*Antenne* du 17 mars, n° 625.

M. BASCH observe que la Ligue des Droits de l'Homme serait tout à fait qualifiée pour demander officiellement à être représentée au sein des conseils de gérance des postes d'Etat.

Cette suggestion est adoptée à l'unanimité par la Conférence.

II. Coordination des secours aux réfugiés politiques

M. BASCH pose le problème : la France est actuellement le seul pays qui ouvre ses portes aux réfugiés politiques. Il en est résulté une immigration en masse, composée de vagues successives d'Allemands, d'Autrichiens, d'Espagnols et, en dernier lieu, de Sarrois. Les réfugiés ont été dirigés sur différents départements de l'intérieur, où ils ont été soumis à des traitements fort différents.

La Ligue demande d'abord que, partout où il y a des réfugiés, les Sections s'occupent d'eux, et que leurs efforts soient coordonnés entre eux et avec ceux du Comité Central. L'exemple fourni à cet égard par les Sections de Strasbourg, de Laval et la Fédération de l'Ariège est excellent. De plus, il convient d'observer que, si la Ligue est avant tout une association juridique de défense démocratique et non une association philanthropique, il y a des circonstances où elle doit venir matériellement en aide à ceux qui la sollicitent. C'est le cas pour les réfugiés. Il est indispensable, par exemple, de leur donner des leçons de français pour leur permettre de ne pas se trouver complètement isolés dans les milieux français. Certains de nos collègues ont eu, à ce point de vue, des initiatives intéressantes. M. BASCH pense qu'il y aurait intérêt à s'entendre, dans chaque région, pour mieux aboutir, avec les syndicats confédérés.

M. ALLONNEAU (*Maine-et-Loire*) rappelle que beaucoup de villes n'ont prévu aucune ressource pour les réfugiés politiques, dont l'Etat pourtant leur impose la présence et l'entretien. Il demande s'il ne serait pas possible qu'on leur fournisse une subvention égale au moins à l'allocation prévue pour les chômeurs. Il demande également que, dans le pourcentage de main-d'œuvre étrangère prévu pour chaque corporation, on ne tienne pas compte des réfugiés politiques, leur rendant ainsi plus facile la recherche d'un emploi. Ces mesures allégeraient sûrement les charges des organisations qui s'occupent bénévolement des réfugiés.

M. BASCH observe que la Ligue n'a jamais cessé de demander que de telles mesures soient prises. Mais ce n'est pas la question qui se pose aujourd'hui : il s'agit seulement de l'action des Fédérations, surtout en ce qui concerne les secours moraux à accorder aux réfugiés.

M. TEXIER (*Gironde*) rappelle tout ce qu'a fait sa Fédération, sans en avoir eu la moindre reconnaissance, en ce qui concerne les Allemands. Ce sont souvent les mêmes réfugiés qui sollicitent. Il y a parfois parmi eux des gens douteux, et, quand on leur demande de justifier de leur qualité de réfugiés politiques, ils ne sont pas en mesure de le faire ou refusent de le faire. Il faudrait que le Comité Central fournisse des renseignements sur chacun d'eux.

M. KAHN rappelle qu'il existe depuis longtemps, auprès de la Ligue, un Comité juridique allemand, qui fonctionne sous la direction de M. de Gerlach,

et qui fournit tous les renseignements utiles. Les Sections sont priées de ne considérer comme des réfugiés authentiques que les étrangers munis d'une attestation signée du Secrétaire général.

M. TEXIER demande s'il ne serait pas possible de publier dans la presse que la Ligue n'accordera audience qu'aux porteurs d'un certificat délivré par le Comité juridique ou par la Ligue allemande.

En ce qui concerne les Espagnols qui ont été refoulés au nord de la Loire, après bien des démarches le Comité d'Entr'aide a obtenu des bons de transport. Brusquement, on les a supprimés. La Ligue s'est alors mise d'accord avec les organisations de gauche et d'extrême-gauche de la région. Un Comité a été fondé, qui a recueilli des fonds et a pu subvenir ainsi aux premiers secours. M. Texier souligne que le Comité, qui a rendu de très grands services, ne fait aucune propagande politique, bien que l'on ait maintes fois cherché à l'entraîner dans cette voie.

M. KAHN ne saurait trop, à ce propos, attirer l'attention des Sections sur les tentatives d'exploitation politique du mouvement de secours aux réfugiés. Des situations se sont trouvées compromises par une agitation intempestive. D'autre part, certains partis politiques ont pris prétexte de l'aide aux réfugiés pour entraîner la Ligue dans leurs querelles avec d'autres organisations. C'est ainsi que M. Kahn a entendu avec peine, au meeting de Bullier, le 12 février, un représentant du Parti communiste opposer nos Sections de la Haute-Garonne à la Fédération socialiste et aux Syndicats confédérés.

M. DEMONS (*Aude*) tient à attirer l'attention de la Conférence sur la situation des Sarrois qui ont été traités, suivant les départements, tantôt en réfugiés politiques, tantôt en véritables prisonniers de guerre, suivant les organisateurs des groupements constitués.

Dans l'Aude, les Sarrois sont d'une correction parfaite. Néanmoins, ils se plaignent, car ils manquent des choses les plus nécessaires: matériel pour repassage et raccommodage, savon. Le passage aux douches n'a lieu qu'une fois en six semaines. De plus, on les maintient en surveillance dans le camp. Ils n'ont pas la possibilité de sortir quand et comme ils veulent. Ils se sont adressés aux groupements de gauche pour demander plus de liberté et obtenir que les secours et les vivres accordés leur soient remis directement; ils désirent s'administrer eux-mêmes. Des démarches ont été tentées auprès du Préfet, qui a refusé de recevoir les délégués. Le Comité Central devrait demander au ministre de l'Intérieur de faire une enquête sur l'organisation des groupements de réfugiés sarrois.

M. LAVERGNE (*Bas-Rhin*) remercie M. Basch du juste hommage qu'il a rendu à M. Cerf, Président de la Section de Strasbourg. Il expose ce qui a été fait.

A Strasbourg, dit-il, nous nous sommes trouvés devant un fait concret, exigeant l'examen de la situation faite aux réfugiés par l'Administration officielle et une action en leur faveur. Une lettre du « Comité national de lutte contre la guerre et le fascisme » proposant de composer un Comité d'entraide sous la présidence du député Dahlet (!) décrivait la situation des réfugiés, et contenait des erreurs tellement énormes que nous avons cru de notre devoir d'en aviser les auteurs, qui ne nous ont jamais répondu.

De notre enquête il est résulté qu'il y avait eu, au maximum, 780 réfugiés — et non 5 à 6.000 — tenus dans une caserne désaffectée, sous l'autorité d'un chef militaire, soucieux de sa responsabilité, disposant de 6 fr. 50 par jour et par homme pour la nourriture. La surveillance était assurée par des gardes mobiles ; les hommes et les femmes étaient dans deux bâtiments distincts. Ces mesures se justifiaient par la présence d'éléments mariés et célibataires, par la nécessité d'établir un règlement pour garder 780 personnes, et de le faire respecter. Il n'y avait point un médecin pour 5 à 6.000 réfugiés, mais 2 ou 3 pour 750, aidés par des infirmiers.

Tous les autres faits exposés dans la lettre étaient à l'avenant — fils de fer barbelés, approche des fenêtres, etc. Si je signale cette lettre, c'est pour montrer le danger qu'il y a à vouloir aider des malheureux en apportant des erreurs aussi grossières, comme pour vouloir engager un débat — et dans quelles conditions — alors qu'il s'agit d'apporter une aide réelle et immédiate. Certes, nous n'avons pas trouvé ce tout était pour le mieux. Notre travail a consisté à appuyer toutes les justes revendications, notamment quant à la facilité des sorties en ville, et surtout nous avons demandé que ces réfugiés soient répartis le plus tôt possible dans des régions de l'intérieur de la France, où ils pourraient ne plus être encasernés.

Ce travail a été approuvé par les réfugiés qui tenaient eux-mêmes à ce qu'on distinguât entre eux les véritables réfugiés politiques et certains éléments au passé chargé extra-politiquement.

Il résulte de notre expérience qu'en de pareils cas il faut être prudent, examiner de par soi-même, ne pas foncer tête baissée, avec de faux arguments, sur une Administration de secours officielle sous le seul prétexte qu'elle est officielle.

Agir ainsi serait aller exactement à l'encontre du but poursuivi et jouer avec la déchéance d'être anxieux, perdus, ayant droit à notre action la plus réelle et la plus efficace.

M. BOUVET (*Saône-et-Loire*) signale qu'un grand nombre de réfugiés ambulants, nomades, errent au hasard, s'adressent successivement à toutes les Sections qui se trouvent sur leur passage. Ce sont naturellement celles qui se trouvent sur les grandes voies de communication qui sont le plus souvent sollicitées. Ne conviendrait-il pas que la Ligue réglât la situation au départ, en donnant, par exemple, des bons de voyage, de façon à répartir équitablement les voyageurs entre les Sec-

tions ? Il paraît préférable de les acheminer par grandes étapes et de les adresser aux Sections qui se trouvent en dehors des voies de communication principales et qui, pour la plupart, n'ont jamais eu de réfugiés à secourir. A Mâcon, un Comité local a été immédiatement constitué par tous les groupements de gauche et a obtenu des résultats intéressants.

M. DUPONT (*Eure*) rappelle que sa Fédération a demandé l'insertion dans les *Cahiers* d'une communication concernant un réfugié qui s'est fait remarquer par des réclamations successives et abusives.

M. KAHN répond que cette insertion a été faite.

M. DUPONT signale également que, dans le département, un Comité local dirigé par la Ligue des Droits de l'Homme fonctionne très bien, et pense que partout c'est à la Ligue qu'il appartient de diriger les efforts tentés pour venir en aide aux réfugiés.

M. GRUMBACH estime qu'il y aurait intérêt à ce que les Fédérations envoient, après cette Conférence, des rapports écrits sur ce qu'elles pensent de la situation des réfugiés politiques dans leur département et sur les moyens qu'elles proposent de leur porter secours. Mais il tient à souligner le danger qu'il y aurait, à son avis, à adopter le point de vue du Comité Central en ne considérant comme dignes d'intérêt que les réfugiés politiques porteurs d'une attestation de la Ligue. Il y en a qui ne s'adressent pas au Comité juridique, mais à d'autres organisations également sérieuses, où qui ne s'adressent à aucune organisation constituée et qui, pourtant, doivent être secourus. Il attire l'attention des Fédérations sur ce point, et aussi sur la nécessité de ne pas laisser exploiter les réfugiés politiques et les Comités de secours pour des buts de politique intérieure.

M. ESMONIN (*Isère*) a eu l'occasion de se rendre compte que des escroqueries sont tentées par certains réfugiés qui se transmettent des papiers qui ne leur appartiennent pas et en profitent pour soutirer des secours. Il demande si le Comité Central ne pourrait pas prendre toutes dispositions pour empêcher cela.

M. GARINO (*Alpes-Maritimes*) est, en ce qui le concerne, persuadé que les Sections ne peuvent se prêter à toutes les sollicitations. Aussi la Fédération des Alpes-Maritimes a-t-elle décidé de ne plus donner des secours en argent ; elle préfère envoyer les fonds qu'elle aura pu recueillir au Comité juridique qui, mieux averti, les emploiera plus efficacement.

M. LAHARGUE (*Hautes-Pyrénées*) propose que chaque Section prenne note de chaque visite de réfugiés et en avertisse le Comité juridique qui centralisera les renseignements.

La Conférence approuve cette suggestion.

III. Questions du Mois

M. EMILE KAHN rappelle qu'on a reproché au Comité Central d'avoir trop longtemps suspendu les questions du mois.

Il serait plus conforme à la vérité de dire que la question du mois s'est trouvée interrompue d'elle-même par l'indifférence que les Sections ont mise à y répondre. D'année en année, le détachement a été plus sensible. Alors qu'en janvier 1929 la question : « Faut-il supprimer ou réformer le jury ? » provoquait 130 réponses, et qu'il en était obtenu, en janvier 1930, 143 sur « l'éligibilité des instituteurs publics au Conseil municipal », — dès le mois de mars 1932, on tombait à 46 réponses sur « le pacte Briand-Kellogg », et, en octobre, à 31 sur « la prophylaxie anticonceptionnelle ». C'est alors que la question du mois a été suspendue. Mais, reprise en mars 1934 sur « le problème des jeunes », elle n'a obtenu, en six mois, que 26 réponses. Une dernière question : « Faut-il supprimer la question du mois ? » n'en a obtenu que 36.

Sur ces 36, 35 sont favorables au maintien de la question du mois, mais à condition qu'elle soit moins fréquente. On objecte à la suppression qu'elle priverait les réunions de Sections d'un de leurs plus précieux aliments. Il est d'ailleurs permis de croire que la question du mois occupe plus de Sections que les réponses envoyées ne l'indiquent : en beaucoup de Sections, on discute, on conclut même, sans toujours trouver les moyens de rédiger une réponse.

Le Secrétaire général consulte donc les Fédérations sur le maintien, la suppression ou la modification de la question du mois. En tout cas, il tient à indiquer que, même à défaut de la question du mois, les Sections peuvent toujours mettre à l'ordre du jour de leurs réunions l'étude d'une des questions générales traitées par les plus récents *Cahiers* : la lecture de l'article, ou son résumé, ouvrirait la discussion, qui ne manquerait pas d'être fructueuse, et dont les conclu-

sions seraient utilement communiquées au Comité Central.

M. ALLONNEAU (*Maine-et-Loire*) persiste à penser que la question du mois fournit aux Sections un excellent sujet de discussion et demande qu'on la maintienne.

M. MILHAUD (*Haute-Savoie*) est du même avis.

M. VARACHE (*Nord*), également. Il pense que si on ne répond pas toujours aux questions du mois, c'est parce qu'elles ne sont pas toujours également intéressantes.

M. LAHARGUE partage l'opinion de ses collègues. Si toutes les Sections ne répondent pas chaque mois, c'est souvent parce qu'elles ont d'autres occupations. C'est ainsi que, l'année dernière, tous les efforts ont été portés sur la lutte contre le fascisme. Mais il faut maintenir la question du mois, en l'exposant mieux, car le rapport publié dans les *Cahiers*, n'est pas toujours suffisamment explicite. Il faudrait surtout que l'on fournisse une bibliographie qui permettrait au rapporteur d'étudier la question avec profit.

M. DEMONS s'associe à cette observation.

M. VICTOR BASCH remarque que tout le monde semble d'accord pour le maintien de la question du mois, et que l'accord semble également établi sur l'insuffisance actuelle du délai de réponse. Il faudrait sans doute accorder aux Sections un délai de deux ou trois mois.

En conclusion, la Conférence approuve unanimement une proposition de maintien de la question du mois, qui deviendrait trimestrielle.

M. EMILE KAHN ajoute que le Comité Central retiendra la suggestion de M. Lahargue relative aux indications bibliographiques, qui seront demandées à l'auteur du rapport.

IV. Questions Financières

1. M. GEORGES ETIENNE, trésorier général, rappelle que le Congrès de Nancy a voté une contribution de 0 fr. 50 par membre pour permettre la venue à Paris, au moins quatre fois par an, des membres non résidents du Comité Central.

Quelques Sections ont protesté contre cette mesure, mais elle est statutaire et elle doit s'exécuter, comme l'ont compris la plupart des Sections.

2. M. GEORGES ETIENNE, au nom du Bureau, consulte la Conférence des Présidents sur une proposition dont le Bureau a été saisi et dont il entend la laisser juger.

Un ami de la Ligue a organisé un groupement d'achats et offre aux ligueurs d'en bénéficier individuellement : le ligueur s'adresserait au bureau de ce groupement en spécifiant les objets qu'il désire se procurer, et recevrait l'adresse du ou des commerçants adhérant au groupement et pratiquant les prix de gros. Mais pour que ce projet puisse jouer, il serait nécessaire de lui assurer une

large publicité dans les *Cahiers* et par la « Ligue-Informations ». L'organisateur du groupement avait même offert une ristourne à la Ligue sur les achats de ses membres, mais le Bureau de la Ligue a repoussé cette offre : il ne peut s'agir que d'avantages à procurer aux ligueurs, non de bénéfices pour la Ligue elle-même. Sur le fond de la proposition, le Bureau n'a pas voulu donner de réponse avant d'avoir consulté la Conférence des Présidents.

M. GEORGES ETIENNE ajoute un certain nombre de précisions. L'organisation dont il s'agit s'appelle « les achats de Paris », son directeur est un ancien chef du secrétariat de la Ligue. Le trésorier général donne lecture du tract de ce groupement.

M. JOINT (*Vendée*) interrompt M. Etienne pour dire qu'à son avis on est en train de sortir de l'ordre du jour. Il y a des questions plus importantes à discuter que de savoir si l'on aura 5 ou

10 % de remise. Il propose de faire paraître l'annonce aux *Cahiers* sans engager la Ligue.

M. GRUMBACH (*Comité Central*) pose une question préalable. Il indique que s'il avait su d'avance qu'on en discuterait, il s'y serait opposé. Le Comité Central n'a pas été saisi de cette affaire. C'est à lui de se prononcer sur le principe de la publication.

M. PARISOT (*Ain*) affirme qu'en province cette initiative aurait pour effet immédiat de mécontenter les commerçants membres de la Ligue. Déjà, quand s'étaient formés de simples groupements d'achats des fonctionnaires, une très grave mésentente, a opposé au sein des Sections les ligueurs fonctionnaires et les commerçants.

M. AGRANIER (*Bouches-du-Rhône*) laisse prévoir l'hostilité des coopératives.

M. JOINT (*Vendée*) demande que l'on vote pour ou contre l'insertion dans les *Cahiers*.

M. ARRIGHI (*Creuse*) demande que l'on vote d'abord contre.

Quelques délégués font remarquer qu'ils ne sont pas mandatés à ce sujet.

M. JOINT (*Vendée*) propose alors de voter sur la question préalable posée par M. Grumbach : renvoi au Comité Central.

La question préalable est votée à l'unanimité, moins trois voix.

M. KAHN précise alors que l'adoption de la question préalable ne comporte pas le renvoi au Comité Central. La proposition ne pouvait être retenue que si elle avait rencontré l'assentiment de la Conférence : devant les objections faites, le Bureau considère comme un devoir de répondre négativement.

3. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle qu'au Congrès d'Amiens, il avait été demandé connaissance des émoluments du personnel de la Ligue. Le regretté Trésorier général, M. Chabrun, avait promis d'en donner communication au Congrès suivant. A Nancy, la question n'a pas été posée bien que le Trésorier général fût prêt à y répondre.

Aujourd'hui, l'occasion se présente d'en donner communication.

M. GEORGES ETIENNE donne lecture du tableau suivant :

Secrétaire général	Fr.	31.200 »
Se décomposant en :		
Secrétariat général		25.200 »
Direction des <i>Cahiers</i>		6.000 »

M. VICTOR BASCH. — Ce chiffre est dérisoire par rapport au travail accompli.

M. GEORGES ETIENNE :

Secrétariat :

Deux chefs de services	Fr.	46.500 »
Personnel (huit emplois)		68.927 »

Trésorerie et comptabilité :

Deux chefs de service		42.500 »
Personnel (six emplois)		76.819 »

Contentieux :

Un chef de service		25.000 »
Personnel (sept emplois)		90.259 »

Documentation :

Un emploi		14.087 »
-----------------	--	----------

Congrès :

Frais de personnel		10.830 »
--------------------------	--	----------

Sténo-dactylographie :

Six emplois		75.875 »
-------------------	--	----------

Téléphone :

Un emploi		10.440 »
-----------------	--	----------

Bureau et Courses :

Deux garçons		22.820 »
--------------------	--	----------

Cahiers :

Un secrétaire de rédaction		20.000 »
Personnel (cinq emplois)		55.687 »

Immeuble :

Concierge		6.500 »
-----------------	--	---------

4. Le TRÉSORIER GÉNÉRAL souligne combien son rôle est ingrat. De nombreuses Sections sont en retard dans le versement de leurs cotisations. Il compte sur les Fédérations pour rappeler à plus d'exactitude les trésoriers de Sections. D'autre part, la Trésorerie, au cours de l'année 1934, a eu une partie de ses fonds immobilisés à la Banque des Coopératives. Un arrangement a été conclu : les fonds seront remboursés par versements semestriels sur quinze années. Mais si nous sommes rassurés, il n'en est pas moins vrai que le délai est bien long. En ce début d'année 1935, la rentrée des fonds est difficile et lente, le Congrès est proche. Il faut presser les Sections et leur demander de hâter leurs versements.

M. JOINT (*Vendée*) remercie au nom de l'assemblée M. Georges Etienne de son exposé et le félicite de son zèle.

M. BRUYÈRE (*Tarn*) signale que le trésorier fédéral de son département recevait autrefois un bordereau annuel indiquant les sommes versées par les Sections. Il n'a rien reçu pour les années 1933 et 1934.

Le TRÉSORIER GÉNÉRAL répond que le nécessaire sera fait.

M. CADIER (*Basses-Pyrénées*) souligne la modicité scandaleuse des traitements, non seulement du personnel de direction, mais du moyen et petit personnel. Il signale au passage le total de 60.000 francs pour huit employés du secrétariat. Il se demande comment le Secrétaire général peut vivre décemment avec des émoluments aussi faibles.

M. VICTOR BASCH indique que le Bureau s'est préoccupé constamment de cette question, mais les Secrétaires généraux successifs ont jugé que leur activité n'était pas seulement un emploi, mais une mission. Il rend hommage à leur désintéresse-

ment, M. Guernut a toujours refusé toute augmentation et M. Kahn aussi.

M. CADIER (*Basses-Pyrénées*) insiste. Il salue le désintéressement du personnel de la Ligue qui n'exerce pas un métier, mais une vocation. Cependant, il est certain que la Conférence à son mot à dire.

M. VICTOR BASCH est tout à fait d'accord avec la proposition d'augmenter les traitements du personnel. Notre Trésorerie n'a malheureusement plus l'aisance nécessaire. (De nombreuses voix : Nous faisons confiance au Bureau.)

M. GARINO (*Alpes-Maritimes*) demande le montant des dépenses de propagande pour 1934.

M. GEORGES ETIENNE indique qu'elles forment un total de 83.494 fr. 30, qui comprend les indemnités des délégués permanents, le remboursement des frais de déplacement et les dépenses d'affichage. Il rappelle que les propagandistes non permanents, notamment les membres du Comité Central, ne touchent aucune indemnité d'aucune sorte pour leur propagande.

V. La propagande de la Ligue

1° Les brochures

M. EMILE KAHN. — La Ligue a publié trois brochures sous couverture artistique :

- 1° *Le coup de main fasciste et la riposte républicaine;*
- 2° *L'illusion fasciste;*
- 3° *Le 6 février (Après l'enquête).*

Pour les deux premières, nous nous sommes adressés à la maison Hachette : l'opération n'a pas été profitable pour la Ligue. Nous avions demandé aux Fédérations et aux Sections de contrôler la vente dans les dépôts et d'en surveiller le ravitaillement : le résultat escompté n'a pas été obtenu.

C'est pourquoi, pour la troisième brochure, nous avons chargé de la vente les Fédérations et Sections, en leur faisant la remise d'un franc par exemplaire. Grâce à leur zèle, nous avons écoulé près de 30.000 exemplaires et nous envisageons une réédition.

Au total, pour les trois brochures, les frais se sont élevés à 18.556 fr. 10 et les recettes à 35.265 francs 55, ce qui laisse un excédent net de 16.709 francs 45.

Nous comptons maintenant publier, à la demande des Sections, une petite brochure de propagande courante : la lettre de M. Victor Basch au Président du Conseil (*Cahiers* du 20 février) contre les abus actuels (mépris de la liberté individuelle, expulsion de réfugiés politiques, répression universitaire, non désarmement des Ligues fascistes). Nous la vendrons 0 fr. 75, mais nous la céderons

M. KAHN tient à souligner la correction absolue et la modicité des notes de frais présentées par les conférenciers.

M. LESEURRE (*Seine*) rappelle que c'est lui qui a soulevé la question des traitements et qu'il est très heureux d'avoir eu la réponse. Il désire surtout connaître le montant des émoluments supérieurs. Il souligne qu'à son avis, si le Secrétaire général avait une besogne de pure administration, le salaire en serait trop faible, mais étant donné son rôle de direction politique et d'agent moral de la Ligue, il n'est pas et ne doit pas être exigeant. Il estime donc que les traitements à augmenter sont ceux du petit personnel.

M. GRUMBACH (*Comité Central*) rappelle que c'est à l'occasion d'une campagne menée contre M. Kahn que la question a été posée. Le Secrétaire général avait dédaigné de répondre. Il n'en est pas moins vrai que ces calomnies ont été reprises par les adversaires de la Ligue. On voit aujourd'hui ce qu'il en est, et combien de pareilles campagnes, entreprises inconsidérément par des ligueurs, sont regrettables.

M. JOINT est d'avis de réexaminer la situation du personnel dès que la situation financière de la Ligue le permettra.

à prix réduit aux Sections. Il faut qu'elle soit rapidement répandue. Peut-être conviendrait-il d'en imputer aux Sections autant d'exemplaires qu'elles comptent de membres ?

M. VICTOR BASCH indique que, pour une fois, il n'est pas d'accord avec le Secrétaire général. Il s'oppose à l'obligation imposée aux Sections d'acheter un nombre déterminé d'exemplaires d'une brochure écrite par lui.

M. JOINT (*Vendée*) s'élève également contre cette mesure, qui serait heureuse si tous les membres étaient assidus, mais les exemplaires non distribués resteront dans les archives des Sections. Par l'exemple de tous les groupements politiques, on s'aperçoit que les caisses des Sections sont obérées par les brochures forcées.

M. VICTOR BASCH est d'accord avec M. Joint.

M. PAUTRAT (*Allier*) signale que toutes les Sections n'ont pas retiré de bénéfice de la vente des brochures. Dans l'*Allier*, elles ont vendu la brochure « Après l'enquête » 2 fr. au lieu de 3 fr.

M. EMILE KAHN craint de s'être mal fait comprendre. Il ne s'agit pas d'attribuer d'office une brochure à chaque membre de la Ligue, mais d'obtenir de chaque Section qu'elle en répande un certain nombre. Il serait aisé de les vendre, par exemple, à l'occasion des réunions publiques. Nous demandons, lors des meetings d'Unité d'Action, que toutes les organisations participantes s'abstiennent de vendre dans la salle; mais lorsque cette condition n'est pas acceptée, il n'y a pas de raison de ne pas faire comme les autres organisations. En tout cas, on peut en vendre à l'entrée de la salle.

La vente des brochures n'est pas seulement un bon moyen de propagande : elle fournit des ressources aux Sections et elle peut leur faciliter le paiement de la contribution exceptionnelle de 0 fr. 50 par membre.

M. ROUCHIER (*Charente-Inférieure*) affirme que les bulletins fédéraux publient le texte des brochures.

M. BOUVET (*Saône-et-Loire*) objecte à M. Joint que ce sont les petites Sections qui sont les plus riches et les Fédérations pourront s'arranger pour organiser la vente.

M. LAVERGNE (*Bas-Rhin*) marque son accord avec le Secrétaire général.

M. ARRIGHI (*Creuse*) n'est pas du tout du même avis que M. Joint. Ce sont, au contraire, les petites Sections dont les membres sont les plus assidus ; une brochure par ligueur, c'est très bien.

M. VICTOR BASCH appuie les réserves de M. Joint. Il ne faut pas qu'il y ait un impératif catégorique de brochures. Il faut laisser le soin de juger aux présidents de Fédérations, d'autant plus qu'il s'agit d'une brochure du président de la Ligue et que cette obligation pourrait passer pour une tentative de pression.

M. EMILE KAHN demande alors que l'expérience soit tentée pour la brochure suivante.

M. GUILLOU (*Calvados*) considère que l'envoi de brochures est une occasion d'activité pour une Section.

M. POUX (*Haute-Vienne*) appuie la proposition

du Secrétaire général qui doit pouvoir compter sur un chiffre donné pour le tirage. Dans son département, on s'arrache les brochures.

M. CAILLAUD (*Seine*) propose une transaction : une brochure pour deux membres.

Mlle COLLETTE (*Comité Central*) signale que, très souvent, les Sections négligent de vendre les brochures dans les réunions.

M. DUBOIS (*Seine-Inférieure*) rappelle que de très nombreuses Sections ne fonctionnent pas ou se réunissent une fois par an. Leur imposition des brochures ne fera qu'aggraver leur inactivité.

M. FONTAINE (*Rhône*) rappelle qu'il n'y a que les convaincus qui paient. Il cite l'exemple du Comité antifasciste du Rhône qui recueille des abonnements pour 100 ou 200 tracts sous forme de journal. Pour écouler le surplus, il le fait distribuer gratuitement en recopiant les listes d'électeurs. C'est ainsi qu'il en a répandu des centaines de mille dans le département du Rhône. Il suggère donc l'idée de tracts, expédiés comme suppléments de journaux, et il se méfie des brochures payantes.

M. EMILE KAHN rappelle que nos tracts sont depuis longtemps édités en supplément du journal « Ligue-Informations ». Pour en revenir à la brochure, il s'incline devant la volonté du Président. On s'en tiendra donc à un tirage limité.

M. JOINT. — En conclusion, on laissera au Secrétaire général le soin d'organiser le tirage et la vente de cette brochure.

La séance est levée à midi 45.

VIENT DE PARAÎTRE

Victor BASCH

Professeur honoraire à la Sorbonne - Président de la Ligue des Droits de l'Homme

POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PRIX : 0.75

EN VENTE DANS TOUTES LES SECTIONS LOCALES ET AU SIÈGE CENTRAL DE LA LIGUE

27, rue Jean-Dolent, PARIS-14^e (Réductions aux Sections) C/Chèque Postal 218-25 Paris

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

V. La propagande de la Ligue

(Suite)

La séance est ouverte à 14 h. 45 sous la présidence de M. MOUTET, délégué de la *Fédération de la Drôme*, membre du Comité Central.

2° Les tracts

M. EMILE KAHN rappelle les tracts récemment édités. Deux autres sont en préparation : l'un, *La Vérité sur le 6 février*, contiendra d'abord des affirmations essentielles, puis les conclusions unanimes de la Commission Bonnevey ; l'autre sera dirigé *Contre les deux ans*. Le Secrétaire général souligne la difficulté de faire un bon tract, court, frappant et démonstratif. Il fait appel aux suggestions (quant aux sujets) et aux collaborations.

En ce qui concerne la distribution, les Sections sont gourmandes de tracts gratuits. Nous avons dû cependant mettre en vente la *Réponse aux évêques* : on nous en a demandé, en huit jours, 30.000 exemplaires. Les Sections sont invitées à compléter au plus tôt leurs commandes.

M. FONTAINE (*Rhône*) s'élève contre les tracts payants. Il faut, pour distribuer les tracts, qu'ils soient gratuits.

M. EMILE KAHN répond au délégué du Rhône qu'il ne suffit pas de demander toujours, pour les brochures et pour les tracts, des fournitures gratuites : il faudrait aussi trouver des ressources. Il est d'ailleurs persuadé que la Fédération du Rhône aiderait grandement à la diffusion des tracts de la Ligue, si elle voulait bien s'en occuper.

M. COSTILHES (*Jura*) souligne que l'on peut utiliser même les réunions adverses pour diffuser les tracts de la Ligue. Il cite l'exemple de la Conférence du Général Niessel à Pontarlier. Mais il faut que les Sections soient informées des stocks disponibles. Les *Cahiers* devraient publier de temps à autre la liste des tracts.

Adopté.

M. POUX (*Haute-Vienne*) voudrait qu'à chaque réunion qu'elles organisent les Sections demandent des tracts et les paient.

M. ROUCHIER (*Charente-Inférieure*) salue l'exemple donné par la Fédération du Rhône à toute la France. Les autres Fédérations devraient en faire autant.

M. FONTAINE (*Rhône*) demande que la Ligue envoie des tracts à tous les électeurs.

M. KAHN observe que ce qui est possible à une Fédération dans un département peu étendu ne l'est pas à l'organisme central et pour l'ensemble du pays. Comment le Secrétariat pourrait-il copier toutes les listes électorales et faire des envois à tous les électeurs de France ?

M. MOUTET (*Drôme*) demande qu'on tranche la question du paiement ou de la gratuité des tracts.

M. VICTOR BASCH rappelle que l'on ne peut faire d'importants tirages qu'à l'aide d'une contribution des Sections, mais il n'est pas question d'en tirer un bénéfice.

M. GARINO (*Alpes-Maritimes*) rappelle que sa Fédération a distribué des quantités importantes du tract « *La Réponse aux Evêques* ».

M. ROUCHIER (*Charente-Inférieure*) indique qu'à La Rochelle la Section a chargé des chômeurs de mettre 2.000 tracts dans les boîtes aux lettres.

M. EMILE KAHN : Voilà des initiatives que nous devons approuver.

3° La propagande par la parole

M. EMILE KAHN donne la statistique des réunions organisées depuis le Congrès de Nancy :

Par les délégués permanents, 245, dont 170 depuis octobre ;

Par les membres du Comité Central et les autres conférenciers, 177, dont 157 depuis octobre ;

Soit, au total, 422, dont 327 depuis octobre (soit, en moyenne, 65 par mois).

Le Secrétaire Général demande que la parole soit donnée à M. Gamard (membre honoraire du Comité Central), le plus autorisé de nos délégués à la propagande, chargé d'un rapport sur l'organisation des tournées.

M. GAMARD (membre honoraire du Comité Central) est d'avis que l'on a affirmé à tort que la propagande par réunions publiques était une forme périmée. On a prétendu que les réunions n'étaient pas activement suivies, que l'on ne touchait que les amis et non le gros public. C'est là une opinion trop pessimiste. Il faut souhaiter que les 2.500 Sections de la Ligue organisent chacune une réunion de propagande par an. Ce ne serait pas négligeable. M. Gamard peut tabler sur 18 mois d'expérience de délégation permanente.

Dans les villes moyennes ou les grandes villes, la conférence n'a pas une très grande portée si elle est organisée sur la seule initiative de la Ligue, elle ne touche que quelques auditeurs. Dans une ville de 120.000 habitants, lors d'une conférence organisée avec l'aide du député de l'endroit, M. Gamard n'a eu que 35 auditeurs. Dans une autre ville, où il y a 1.000 ligueurs, 150 auditeurs seulement. Enfin, à Marseille, il a pu voir que le fait de réunir 500 auditeurs était considéré comme un succès. En conclusion, il conviendrait, dans les centres importants, de faire des meetings en accord avec d'autres organisations. Le meeting a pour but de montrer que nous sommes en état d'alerte permanente et cela peut et doit être souli-

gné par une utilisation intelligente de la presse amie. Ce sont donc 300 ou 400 meetings à organiser par an avec l'aide des 63 membres du Comité Central et des 90 ou 100 représentants des Fédérations, soit à peine 4 ou 5 réunions pour chacun.

Il s'agit ensuite des 2.000 Sections restantes, rurales ou semi-rurales. Les Fédérations sont pleinement qualifiées pour organiser la propagande dans les petites et moyennes Sections. Elles ont ou peuvent avoir des équipes d'orateurs (4 ou 5), soit un total de 400 ou 500 propagandistes. Il importe qu'ils aient la documentation nécessaire. Ce qui compte pour l'auditoire, c'est d'être mis en présence d'un certain nombre de faits commentés brièvement.

On peut envisager l'échange, de département à département, d'une équipe d'orateurs.

La tournée de propagande est autre chose, mais il est nécessaire que les délégués permanents soient en nombre suffisant. Ce n'est pas le cas actuellement. La tournée doit être organisée par les soins du Bureau fédéral, et par lui seul. Actuellement, il y a souvent confusion à cet égard. De plus, la tournée ne doit pas comprendre plus de 12 à 15 conférences. Il faut que le délégué soit égal à lui-même d'un bout à l'autre de la tournée; il doit pouvoir tenir physiquement. Pour qu'il puisse faire un nombre plus important de conférences, il faudrait alors des conditions particulières de confort, de repos et de transport comme cela a été réalisé, par exemple, dans les Bouches-du-Rhône : un point d'attache fixe, l'orateur sans cesse accompagné, retour au centre tous les soirs.

Mais nous savons que les ressources matérielles manquent et il faut se résigner à être commis-voyageurs. A noter que les Sections nous mettent souvent dans l'obligation de faire honneur à des repas trop copieux avant de prendre la parole.

M. GRUMBACH (Comité Central). — Il faut parler d'abord et manger après.

M. GAMARD. — Il faut s'efforcer de ne pas obliger le délégué à parcourir le département en zigzag. Il faut déshabituer les Sections et les Fédérations du fétichisme du samedi soir et du dimanche après-midi. Le samedi n'est pas forcément le jour le plus favorable, et souvent le soleil et le beau temps font fâcheusement concurrence au conférencier.

La tournée étant établie, il faut envisager l'organisation même de la réunion. C'est au bureau de la Section de s'en charger. Il doit y apporter tous ses soins. L'affichage doit être fait à temps et la presse locale utilisée (de préférence plusieurs communiqués successifs). Les membres de la Section doivent être tous présents. Ils doivent avoir reçu une convocation individuelle. Il faut faire appel même aux adversaires, les inviter à venir écouter le conférencier. Nos ennemis essaient de faire le vidé dans nos réunions, il faut réagir. Les tracts doivent être distribués bien avant la réunion, la besogne sera répartie entre les membres du bureau. Les tracts doivent être notamment triés par catégorie. On peut vendre beaucoup de brochures si on a bien pris ses précautions.

Certes, les collectes ne sont pas très populaires. Cependant, si l'on veut se donner la peine de les faire, on obtient des résultats certains, mais il faut qu'un ligueur soit posté à la porte bien avant la fin de la réunion. Il faut bien préciser le but de ces collectes (victimes de l'injustice, proscrits). Les ligueurs donnent l'exemple et la collecte est fructueuse.

Ce sont parfois les petites Sections qui sont les plus riches. Cependant, l'organisation d'une réunion de propagande vide la caisse, surtout si la Section a à sa charge la journée complète du délégué. Ne faudrait-il pas créer au budget fédéral un chapitre « propagande »? Car une trop petite Section ne peut assumer de telles dépenses. La caisse fédérale de propagande pourrait être alimentée par une contribution des Sections fixée au prorata de leur effectif. La réunion de propagande est l'occasion pour les Sections de donner une preuve de vitalité, l'occasion aussi d'une liaison entre le Comité Central, le Bureau fédéral et la Section.

M. MOUTET félicite M. Gamard de son exposé.

M. VICTOR BASCH félicite M. Gamard de s'être élevé contre le scepticisme à l'égard de la propagande orale. Il expose la nécessité des petites réunions dans les localités où des meetings n'ont jamais lieu. Elles ont une influence certaine sur les auditoires. C'est ce qui a été fait lors des affaires Dreyfus et Caillaux, lors de l'occupation de la Ruhr. C'est ainsi que par la multiplication des réunions nous avons ramené à nous une opinion publique d'abord résolument hostile.

M. CAILLAUD (*Seine*) trouve insuffisant ce travail de réunions de propagande. Il faut aussi aller porter la contradiction chez l'adversaire, il faut ébranler les convictions ennemies, étudier à fond tous les tracts et préparer des textes en réponse. Au temps de M. Guernut, on avait organisé un cours d'orateurs.

M. EMILE KAHN n'est pas favorable à l'organisation d'une école d'orateurs : apprendre à parler pour parler, non ; mais documenter, tenir au courant, apprendre à connaître les faits et à les interpréter, oui. C'est pourquoi nous faisons des réunions de délégués permanents. D'autre part, chaque délégué, avant chaque tournée, s'en entretient avec le Secrétaire général qui se tient bien volontiers à la disposition des propagandistes bénévoles. Nous avons organisé, à l'usage de nos délégués, un service de documentation qui fonctionne bien. Il serait souhaitable que cette documentation pût être mise à la disposition des Sections et Fédérations : mais, pour une organisation qui sera coûteuse, il faudra nous donner les ressources nécessaires.

Le Secrétaire général indique quelles sont, dès à présent, les sources pratiques de documentation pour notre propagande :

1° *Les Cahiers*, vade-mecum du conférencier de gauche et répertoire inépuisable. (Nos adversaires en ont tiré la brochure des Républicains nationaux, dangereuse parce qu'elle est faite uniquement d'extraits perfidement choisis) ;

2° La documentation du Syndicat national des Instituteurs : les *Cahiers d'information du militant*, et les deux blocs, l'un sur la presse, l'autre sur les puissances d'argent et le fascisme ;

3° La *Lumière*, bourrée d'idées, de faits et de textes.

M. CAILLAUD signale le danger des déplacements massifs d'adversaires, en autocars et en camions.

M. KAHN rappelle que les réunions adverses sont, pour la plupart, privées et non contradictoires, donc inaccessibles. Quant à l'arrivée massive d'adversaires dans nos réunions, elle n'est dangereuse que dans l'obstruction : s'il est possible de se faire entendre, c'est au contraire une occasion magnifique de faire connaître la Ligue, de dissiper les légendes et de réfuter les mensonges. Nous avons tout à y gagner. M. Kahn cite l'exemple de l'équipe Delahaye, de « La Province », en Vendée, et à Dol, en Bretagne.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL soumet à la Conférence des vœux d'organisation pratique. Il prie les Fédérations et les Sections de demander les conférenciers assez longtemps à l'avance, et de ne pas se limiter à quelques noms choisis par elles. Il faut laisser du jeu au Secrétariat dans la mobilisation des orateurs, et il est indigne de la Ligue de demander, comme l'a fait une grosse Section bretonne, « un orateur qui plaise aux gens d'ici ».

Il est surtout indispensable de mettre plus de cohésion dans la propagande orale. Cohésion, d'abord, entre les Fédérations et le Secrétariat, pour l'organisation des tournées : les itinéraires doivent nous parvenir le plus tôt possible, et ils doivent être combinés de façon à épargner le temps et les forces du conférencier. Il faut, comme M. Gamard l'a justement demandé, assurer au conférencier, en hiver, une salle chauffée et une chambre chaude ; et, en tout temps, un logement où il puisse se reposer convenablement.

Cohésion aussi entre les Sections : c'est aux Fédérations qu'il appartient de coordonner les demandes des Sections, et il n'est pas admissible que les Sections d'une même Fédération réquisitionnent, le même jour, plusieurs membres du Comité Central.

4° L'orientation de la propagande

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL aurait voulu dresser, avec la Conférence des présidents, une liste des principaux sujets à traiter dans les réunions publiques. Malheureusement, le temps manque. Il se bornera donc à deux observations :

a) Il est désirable que les propagandistes de la Ligue ne se bornent pas à l'étude des problèmes généraux (le fascisme, la paix, les deux ans, la défense des libertés, la laïcité, etc.), mais qu'ils fassent aussi dans leurs exposés une place aux interventions de la Ligue en faveur des victimes de l'arbitraire et de l'injustice. Les exemples d'interventions utiles ne manquent pas. Chacune est un petit drame, qui captive les auditoires. Elles préparent à mieux comprendre l'action générale de la Ligue, car il y a (et il y a toujours eu) un

lien étroit entre notre action juridique et notre action politique : c'est en partant des cas particuliers que la Ligue est amenée à proposer des réformes générales — de même que ce sont les principes politiques et sociaux de la Ligue qui justifient ses interventions particulières. Bref, nous serions impardonnables de négliger la part la plus originale de notre tâche, celle qu'aucun autre groupement n'accomplit et qui vaut à la Ligue le meilleur de son autorité morale.

b) Il faut distinguer de la conférence éducative le grand meeting populaire. L'une et l'autre à son utilité, comme MM. Gamard et Basch l'ont démontré. La conférence instruit des faits et des idées, elle donne l'intelligence des événements, elle alimente d'arguments la propagande individuelle. Le grand meeting populaire rapproche les masses, les anime, leur donne le sentiment de leur force, crée une communion des esprits et des cœurs d'où naissent la confiance et le réconfort. Dans les conditions présentes, la conférence est l'instrument de la Ligue quand elle opère seule ; le meeting, pour réussir, doit être une œuvre collective. La Ligue est donc amenée à collaborer, pour l'organisation des grandes manifestations, avec d'autres groupements : c'est ainsi qu'elle collabore avec les partis et groupements réunis dans les Comités d'unité d'action pour les manifestations contre le fascisme. Ici, des précautions sont à prendre pour garantir l'autonomie de la Ligue, ses droits et le respect de ses principes : assurer à chaque organisation sa représentation légitime (sans se laisser envahir par les filiales multiples de certains partis) ; répartir équitablement le temps de parole ; préparer à l'avance et d'un commun accord l'ordre du jour proposé en conclusion du meeting ; se borner strictement à l'objet de la manifestation, et ne pas permettre ni qu'elle dévie sur d'autres sujets, ni qu'elle soit utilisée aux fins particulières des partis (recrutement, publicité, propagande électorale). A cet égard, il conviendra d'interdire les cris de ralliement particuliers (« Soviets partout ! »). Pour l'observation de ces conditions, il serait souhaitable que la présidence de la réunion fût confiée au représentant de la Ligue, essentiellement qualifiée par sa puissance numérique, son autorité morale et son désintéressement politique.

Il va de soi qu'on ne devra tolérer aucune polémique entre les organisations participant au meeting : les règlements de comptes n'ont pas leur place en des manifestations qui sont faites pour affirmer l'entente et la volonté d'action commune.

A plus forte raison convient-il de proscrire absolument la contradiction publique apportée par des ligueurs aux orateurs de la Ligue. Le Secrétaire général cite deux cas profondément regrettables. (A Tours, contradiction apportée au Secrétaire général, dans un meeting contre le fascisme, par l'ancien secrétaire fédéral ; à Bourges, dans un meeting analogue, polémique engagée contre le Comité Central par le secrétaire de la Section.) Le Secrétaire général, unanimement approuvé par la Conférence, montre combien de

telles pratiques, heureusement exceptionnelles, sont choquantes et nuisibles.

M. SILVESTRE (*Orne*) soulève la question de la propagande par le cinéma. Il en a déjà parlé au Congrès de Vichy, mais rien n'a été tenté. Il insiste en montrant l'exemple des Coopératives de Basse-Normandie, qui ont leur chauffeur, leur auto, leur cinéma ambulante. Nous n'avons pas su moderniser la propagande.

M. VICTOR BASCH trouve que cette proposition est intéressante, mais il faut de l'argent, et puis, ni le cinéma, ni le phonographe, ne pourront remplacer le verbe ; ils peuvent tout au plus l'aider.

M. MOUTET (*Drôme*) demande un projet précis avec devis.

M. EMILE KAHN donne lecture d'une proposition de M. Caillaud demandant :

1° Qu'un tract relate les plus récentes interventions de la Ligue, en faveur notamment des fonctionnaires ;

2° Que les Sections gardent l'initiative du choix de l'orateur.

M. Kahn répond qu'il n'est pas toujours matériellement possible d'envoyer à la Section l'orateur qu'elle demande, mais que le Secrétariat fait tout

le possible pour la satisfaire et qu'aucun orateur demandé n'est jamais écarté en raison de ses tendances.

M. COSTILHES (*Jura*) demande que, pour l'organisation des tournées, il soit tenu compte des opportunités locales et démographiques, car un département peut contenir des régions naturelles disparates. Il conviendrait donc de faire parfois les tournées par région, plutôt que par département. Il propose que la propagande soit organisée régionalement ou, du moins, que cette organisation soit envisagée au cours des réunions inter-fédérales.

M. CHOCHF (*Hérault*) rappelle que sa Fédération demande un orateur depuis le 12 février 1934.

M. KAHN répond à M. Costilhes qu'il est d'accord, et notamment sur l'utilité des réunions inter-fédérales pour la coordination de la propagande ; à M. Chocheff, que le Secrétariat avait tenté d'organiser une tournée dans l'Hérault au cours de l'an dernier, mais que trois Sections seulement avaient accepté d'organiser des réunions, et que Gamard, qui les a faites, n'avait pas trouvé auprès du bureau fédéral, tout le concours désirable. Il signale, au surplus, que la situation à Montpellier pèse lourdement sur la Fédération tout entière et paralyse dans la région l'action de la Ligue.

VI. Les journaux de la Ligue

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL se félicite de la multiplication des Bulletins fédéraux, souvent nourris d'articles excellents. Il serait heureux d'ouvrir, dans les *Cahiers*, une rubrique spéciale qui pourrait s'intituler : « A travers les Bulletins fédéraux. »

Le Comité Central a offert aux Fédérations de leur faire le service de ses communiqués. Il constate avec satisfaction qu'un nombre croissant de Bulletins reproduisent les résolutions du Comité Central, et les portent à la connaissance des ligueurs qui ne reçoivent pas les *Cahiers*. Il espère que tous les Bulletins adopteront cet usage, excellent pour sceller l'unité d'action de la Ligue.

Il a eu, par contre, le regret de constater que certains Bulletins sont moins heureusement inspirés. C'est ainsi que le Bulletin fédéral de Meurthe-et-Moselle a reproduit, dans son numéro de février, sans commentaire ni protestation, un article paru dans *Nowel Age*, sous la signature de M. Jacques Rozner, et nettement diffamatoire pour la Ligue. On y peut lire notamment que « la Ligue des Droits de l'Homme n'apporte que des formules périmées » ; que les ligueurs ont assez « de ces bavardages » ; que la Ligue est devenue « un couloir de Parlement propice aux combinaisons les plus malsaines, aux votes de surprise, aux subtilités de rédaction d'ordres du jour à double usage... bref, à tous les bas artifices par lesquels on dupe les masses trop confiantes ». Le piquant est que l'auteur de cet article, ancien collaborateur de la Ligue, la trouvait excellente quand il y travaillait, et qu'il n'en a découvert toute l'horreur que depuis qu'il s'en est éloigné

et qu'il ne la voit plus qu'à travers les propos dénigrants de ses nouveaux amis !

Le Secrétaire général s'est étonné auprès du président fédéral, qu'un bulletin reprenne à son compte des allégations aussi injurieuses et fantaisistes : est-ce le moyen de recruter des adhérents ? M. Kahn constate avec regret qu'au moment où il parle, et après plus de trois semaines, le président fédéral ne lui a pas encore répondu.

Pour être complet, M. Kahn doit ajouter qu'un Bulletin de Section s'est fait une spécialité de la diffamation personnelle et continue. Le Comité Central a dû réagir et flétrir de pareils procédés (7 février) :

Le Comité Central,

Après avoir pris connaissance du journal *L'Equité*,

Affirme le plein droit pour tous les ligueurs de contrôler et critiquer librement l'action des membres du Comité Central ;

Mais flétrit comme indignes de la Ligue les campagnes personnelles menées par le journal *L'Equité*, campagnes qui font obliquement appel à l'antisémitisme et qui reprochent à des ligueurs d'avoir reçu de l'argent dans des conditions peu honorables, alors que rien ne justifie ce reproche ;

Le Comité Central adresse aux collègues visés par ces campagnes, et notamment à Grumbach, l'expression de son estime et de sa sympathie.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL n'ajoutera rien à cet ordre du jour, qui répond évidemment au sentiment unanime de la Conférence des présidents.

M. GRUMBACH (*Comité Central*) estime que la Ligue devrait avoir le moyen de mettre un terme

aux campagnes de calomnies, qui trouvent un écho complaisant chez nos communs adversaires.

M. VICTOR BASCH constate qu'en effet il y a une lacune dans les statuts : ils n'ont pas prévu de Commission de discipline. Actuellement, le

Comité Central n'aurait aucun moyen de procéder, par exemple, contre un escroc ou un fasciste, si sa Section le soutenait.

Le Président pense que la question devra être soumise au Congrès et prie les présidents de Fédérations de vouloir bien y réfléchir.

VII. Les rapports de la Ligue avec les groupements antifascistes

On a dit et répété que, dans les circonstances actuelles, les efforts isolés ne suffisent pas et que seule la coalition des gauches peut vaincre la coalition active des droites. Cette union des gauches a toujours été au premier plan des préoccupations de la Ligue. A l'occasion de ses relations avec divers groupements antifascistes, plusieurs problèmes se sont posés. M. KAHN retiendra les deux principaux : ceux qui visent les Comités d'unité d'action et *Action civique*.

1° Les Comités d'unité d'action

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL indique que, si le Comité Central a donné sa collaboration permanente au Comité de la région parisienne, c'est parce qu'il n'existe pas encore de Comité national. Quand celui-ci sera constitué, c'est naturellement là que le Comité Central prendra sa place.

Dans le comité régional, les représentants du Comité Central ont rencontré ceux de la Fédération de la Seine, avec lesquels ils n'ont pas cessé de se trouver d'accord. Ainsi s'est une fois de plus vérifiée cette bienfaisance de l'action qui efface les différends superficiels dans une collaboration positive.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle dans quelles circonstances la Ligue a été amenée à entrer dans le Comité d'unité d'action. Le Comité Central avait été sollicité par M. Caillaud, de la Fédération de la Seine, et M. Bergery. On s'est étonné qu'il n'ait pas accepté immédiatement, mais quand la Ligue s'engage, c'est à fond et sans réticence : ses dirigeants ont donc le devoir de ne l'engager qu'à bon escient.

C'est pourquoi le Comité Central a d'abord délégué le Président et le Secrétaire général comme observateurs aux réunions du Comité d'unité d'action. Ils ont pu se rendre compte des conditions dans lesquelles fonctionne l'unité d'action et des garanties qu'elle offre : point d'organisation permanente et durable substituant son autorité à celle des groupements associés, toute décision exigeant l'unanimité. Ils ont constaté que le Comité faisait appel, sans aucune exclusive, à toutes les forces antifascistes. En entrant dans le Comité, la Ligue n'aliénait aucunement son autonomie, elle restait dans le cadre de l'article 14 des statuts ; elle demeurait fidèle au principe d'union des gauches.

Sur le rapport des observateurs, la collaboration a donc été décidée, et le Comité Central a invité les Sections et Fédérations à donner, dans les mêmes termes et sous les mêmes garanties, leur collaboration aux Comités d'unité d'action antifascistes constitués dans leur localité ou dans leur région, *sous la même forme et le même nom* (cette

dernière précision suggérée par M. Bergery). Il importe, en effet, de distinguer les Comités d'unité d'action, qui offrent toutes garanties, des « Fronts populaires » ou « Comités de coordination », qui ne rassemblent qu'un nombre restreint de partis et affectent un caractère étroitement politique.

La collaboration de la Ligue avec le Comité d'action a donné des résultats excellents.

Le Comité s'est élargi : y sont entrés, sous des conditions et dans des formes sensiblement pareilles à celle que nous avons adoptées, l'Union des Syndicats confédérés de la Seine et le Syndicat national des Instituteurs. Nous avons le droit de dire que notre décision a préparé, et peut-être hâté, la leur. D'autre part, la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine a conclu avec le Comité d'unité d'action un pacte de collaboration occasionnelle, qui a permis de faire entendre des représentants du Parti radical en plusieurs manifestations.

Dès le 18 janvier, un immense meeting, rassemblant près de 10.000 auditeurs, se tenait à Bullier, sous la présidence de Victor Basch, pour la défense des libertés et pour l'aide aux antihitlériens de la Sarre. L'anniversaire du 12 février a été célébré par quatre grands meetings, tenus le même soir à Paris. Un meeting pour la défense du droit syndical et de la liberté d'opinion (menacée à la fois par les mesures de M. Mallarmé et le projet de loi Pernot sur la provocation indirecte à la désobéissance) doit se tenir prochainement à Paris.

L'effet le plus heureux de ces manifestations est d'ordre psychologique. Contrairement à ce qu'ont pu prétendre certains collègues, trop dédaigneux des réunions publiques, qu'ils considèrent comme des moyens d'action périmés — le grand meeting fortifie notre action et décourage nos adversaires. Par l'impression de masse et de force, il donne aux nôtres plus de confiance, il inspire aux autres le doute et la crainte. En rapprochant enfin dans une même salle, dans un même enthousiasme et dans une même volonté, des hommes longtemps séparés et déchirés par des querelles et des haines, il crée effectivement sur quelques points précis, l'unité morale des forces de gauche, condition de la victoire décisive sur les droites.

C'est pourquoi nous devons persévérer et tâcher d'élargir au cadre national ce que nous avons réussi dans le cadre parisien. Mais, pour donner à l'unité d'action plus de vigueur et de durée, nous devons éliminer tout ce qui pourrait l'affaiblir, et veiller à l'observation absolue des garanties qui nous ont été promises.

Comme il fallait s'y attendre, des difficultés sont parfois survenues. Le Comité d'unité d'actions, et les organisations qui le composent, ont

pu être placés (comme au 10 février) devant le fait accompli par le Comité de coordination socialiste et communiste, organe purement politique. En certains meetings (comme à ceux du 12 février), une part démesurée a été faite aux orateurs du Parti communiste et de la C.G.T.U. Il est arrivé (comme à Bullier, le 12 février), que des orateurs de la C.G.T.U. et du Parti communiste, s'écartant délibérément du sujet, se livrant à des polémiques déplacées, et prétendent faire juger, par des auditeurs non mandatés, leurs différends avec la C.G.T. et le Parti socialiste. Nous avons réagi vigoureusement — en plein accord, non seulement avec nos collègues de la Fédération de la Seine, mais avec l'Union des syndicats de la Seine, le Syndicat des instituteurs, le Parti socialiste, les Jeunes laïques, la LICA et le Front social de Bergery; c'est Bergery qui est venu nous demander d'appuyer la résistance aux déviations. Ensemble, nous avons fait entendre nos griefs, et nous avons obtenu les satisfactions nécessaires. C'est dans cet esprit que nous demandons aux Fédérations de participer à l'action commune, sans rien abdiquer des principes et de la dignité de la Ligue.

Nous tenons aussi à les mettre en garde contre l'abus de formes rituelles (cris de ralliement, chant de l'*Internationale* par les assistants debout, poing levé); nous ne sommes pas une Eglise. Nous avons obtenu, dans la région parisienne, que ces rites, propres à certains partis, disparaissent de nos réunions communes. Nous avons obtenu, de même, que le Secrétariat qui administre le Comité, qui était d'abord composé de représentants d'organisations-sœurs (Parti communiste, C.G.T.U., Pleyel-Amsterdam), fût réorganisé sur la base d'une représentation plus équitable. Actuellement, le Secrétariat est confié à un délégué d'Amsterdam-Pleyel, à un membre du Parti socialiste et à un représentant des Syndicats confédérés, (désigné par le groupe auquel nous appartenons). Nous l'avons obtenu, comme le reste, par une insistance amicale. Et c'est là ce qu'il convient de souligner en terminant: c'est l'atmosphère de cordialité dans laquelle nous travaillons. Fermé sur les principes, cordialité dans les rapports. Voilà les conditions du succès qui nous est promis dans la lutte contre le fascisme.

M. CAILLAUD (*Seine*) tient à rendre publiquement hommage à l'entente et à l'excellente collaboration qui se sont manifestées entre le Comité Central et la Fédération de la Seine, au sein du Comité d'unité d'action. Il en remercie tout particulièrement le Comité Central.

M. LESEURRE (*Seine*) rappelle que la Fédération de la Seine, après avoir reconnu que l'article 14 le permettait, a dès le début accueilli les propositions de collaboration du Comité d'unité d'action. Il se trouve obligé de constater que le plus grand appui qu'il a rencontré la Fédération, quand elle a cherché à faire triompher son point de vue, qui est celui de la Ligue, a été celui du Parti communiste. Il est persuadé de la nécessité de multiplier dans tout le pays ce genre de rassemblements. Il a eu l'occasion d'observer que la collaboration de la Ligue à la constitution de ces groupements a accru dans des

proportions considérables son action dans les milieux ouvriers. Actuellement, lorsqu'une difficulté s'élève, c'est tout naturellement la Ligue que l'on choisit comme arbitre.

Le délégué de la Seine croit profondément que la force issue d'une telle union suffira à faire échec au fascisme, et le tiendra en respect plus sûrement que les armes dont certains regrettent de voir dépourvus les partis de gauche. Paris a montré la voie, la province doit le suivre.

M. GARINO (*Alpes-Maritimes*) objecte que la province n'est nullement en retard. Bien souvent son action a précédé et non suivi celle de Paris.

M. VICTOR BASCH reconnaît que dans bien des provinces, l'adhésion individuelle aux Comités d'unité d'action a précédé celle du Comité Central. Cela s'explique parce que le Comité Central, dont les décisions valent pour la Ligue tout entière, a dû, en raison de sa responsabilité, prendre des précautions qui ne s'imposaient pas aux ligueurs, ni même aux Fédérations et aux Sections. D'ailleurs, on s'est souvent en province trompé en adhérant à des organisations politiques: Comités de coordination, etc. Comme l'indiquait M. Kahn, il faut prendre garde à des affiliations politiques, qui sont contraires à l'essence même de la Ligue. La Ligue n'envisage une collaboration régulière qu'avec les seuls *Comités d'unité d'action antifasciste*. Quand le Comité Central a été convaincu que cette organisation ne contrevient en rien aux tendances maîtresses et aux statuts de notre groupement, il a engagé la Ligue tout entière. Le Président tient à rappeler qu'en agissant ainsi, la Ligue ne fait que suivre son destin. Il a dit et répété que la Ligue, « véritable cartel vivant, doit mener campagne pour le front unique des gauches », doit faire « l'union du drapeau tricolore et du drapeau rouge contre le drapeau blanc », contre le danger menaçant, non point peut-être tant du fascisme à l'italienne ou à l'allemande, que de la réaction noire à la Tardieu.

M. CAILLAUD tient à préciser que la Fédération de la Seine ne veut nullement se donner en exemple aux Fédérations de province, dont elle ne méconnaît pas l'action vigoureuse. Elle demande seulement que là où rien encore n'a été fait, on s'y mette sans tarder et en coordonnant les efforts.

M. BOUVET reconnaît que ce qui a été fait à Paris est excellent.

M. VICTOR BASCH est heureux d'enregistrer en définitive l'accord des délégués, rendant hommage aux efforts déjà accomplis, et incitant les Fédérations qui n'ont pas encore pris de décision, à suivre l'exemple ainsi donné.

2° « Action civique »

Certains ligueurs, et notamment des membres du Comité Central, ont donné leur adhésion individuelle à un autre rassemblement antifasciste, Action civique. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL tient d'autant plus à s'en expliquer devant la Conférence, que des campagnes violentes ont été menées à ce sujet, que les adhésions à ce groupement ont été repré-

sentées comme une tentative oblique contre les Comités d'unité d'action, et qu'on a dépeint *Action civique* comme le centre d'un redoutable fascisme de gauche. La vérité doit être rétablie.

Action civique a été créée par Pierre Renaudel — dont le nom seul est une garantie de droiture républicaine. Effrayé par la dispersion des gauches en face du mouvement fasciste, Renaudel a tenté un rassemblement qui, sous une forme différente des Comités d'unité d'action, attire des républicains fermes, mais réfractaires à la collaboration avec le Parti communiste — républicains encore nombreux dans les campagnes. Pour écarter toute équivoque, il a défini *Action civique* « un rassemblement des républicains pour les libertés, pour la moralité publique, pour l'organisation de la démocratie ». Il a fait appel au concours de ligueurs, qui ne le lui ont pas refusé. D'accord avec lui, ils se sont efforcés de préciser nettement et clairement l'orientation d'*Action civique*. Ils ont le sentiment d'y avoir réussi.

Action civique est dirigée par un Bureau ainsi composé : *Président*, Pierre Renaudel, député (socialiste de France) ; *Vice-présidents* : L. Lévy-Bruhl, membre de l'Institut ; Roger Delthil, sénateur (radical-socialiste) ; Albert Bayet, directeur à l'École des Hautes-Études ; Maxence Bibié, député, ancien ministre (socialiste français) ; Henry Fontanier, député S.F.I.O., et Henri Pichot, des Anciens Combattants ; *Secrétaire général* : René Georges-Etienne, avocat à la Cour d'appel ; *Treasorier général* : Pierre Crouzet, conseiller municipal de Levallois ; *Membres* : André J.-L. Breton, député du Cher (socialiste français) ; François Chasseigne, député de l'Indre (unité prolétarienne) ; Henri Léculier, député du Jura (radical-socialiste) ; André Liautey, député et président du Conseil général de la Haute-Saône (radical-socialiste) ; Paul Rives, député de l'Allier (socialiste S.F.I.O.) ; Jean Zay, député du Loiret (radical-socialiste) ; Alexis Zoussmann, avocat à la Cour d'appel.

Buts et moyens ? « *Buts* : 1° Dans le cadre intangible de la République : a) Sauvegarde et développement des libertés publiques d'une démocratie ; suffrage universel, droits à la liberté d'opinion, de conscience, de réunion, d'association syndicale ; b) Lutte contre la dictature et la violence comme moyens d'action politique ; 2 ; Assainissement moral, administratif, judiciaire, gouvernemental et parlementaire. *Moyens* : Réforme constitutionnelle de l'Etat : a) modernisation et adaptation des institutions politiques ; b) création d'institutions économiques (Conseil national économique et Conseils régionaux) associant les organisations syndicales à la gestion des intérêts publics. *Politique extérieure* : Action pour la paix et le désarmement dans le cadre de la S.D.N. et du B.I.T. ; lutte contre la politique des alliances et des blocs particuliers d'États. »

L'esprit d'*Action civique* est surtout défini par la Déclaration suivante, adoptée à l'unanimité par le Comité d'organisation :

Au moment d'entreprendre sa première campagne de

recrutement et de propagande, *Action Civique* tient à redire ce qu'elle est et ce qu'elle veut.

Action Civique s'est constituée pour créer, en faveur de la laïcité, des libertés politiques et syndicales et de la moralité publique, un courant de soutien démocratique. Pour plus de clarté encore, elle y ajoute les précisions suivantes :

1. *Fondée pour l'action politique*, *Action Civique* n'empiète pas sur le domaine économique. Elle donne son adhésion de principe au plan de rénovation économique de la C. G. T. parce qu'elle est convaincue, comme la C. G. T. elle-même, que « la défense de la démocratie politique exige la réalisation de la démocratie économique » et que « l'équilibre économique détruit peut être rétabli seulement par l'instauration d'un régime où la recherche du profit particulier fera place à l'organisation du travail pour la satisfaction des besoins légitimes de tous ». Mais elle ne prétend ni s'imposer ni se substituer à la Confédération Générale du Travail. Si elle va dans le même sens, elle se met sur un autre plan et elle réserve son effort propre à la lutte contre le fascisme sur le terrain moral et politique.

2. *Ligue politique*, *Action Civique* ne se confond avec aucun parti et ne s'inféode à aucun parti. Elle se refuse à toute propagande au bénéfice exclusif d'un parti : elle vise à rassembler, sans distinction de parti et dans le respect de l'autonomie des partis, tous les républicains et les socialistes attachés aux libertés démocratiques.

3. Consciente de l'antinomie irréductible entre les principes dont elle s'inspire et le fascisme sous toutes ses formes (y compris les mouvements de régression démocratique, comme le corporatisme et l'antisémitisme), *Action Civique* ne fait appel qu'aux républicains et répudie tout rapprochement, quel qu'il soit, avec les adversaires de la République démocratique, laïque et sociale.

4. Ferme attachée au maintien et à l'organisation de la paix, *Action Civique* ne les conçoit qu'en application des principes de la Société des Nations. Hostile aux alliances particulières et aux rivalités d'armements, qui mènent à la formation de blocs d'États antagonistes, elle secondera toutes les tentatives d'accords entre les peuples, à la condition que ces accords s'inscrivent dans le cadre de la Société des Nations et qu'ils ne comportent, de la part des nations démocratiques, aucun reniement de leurs principes. *Action Civique* admet, comme l'une des garanties de la paix générale, l'entente de la France avec tous les États, quelle que soit la forme de leur gouvernement ; elle n'accepterait pas que, sous prétexte de rapprochement, le fascisme du dehors, mussolinien ou hitlérien, s'imposât à la France comme un modèle ou la mit au service de ses haines et de ses vengeances.

5. Engagée contre le fascisme dans une lutte sans concession ni compromis, *Action Civique* n'en méconnaît pas les obligations. L'opposition au fascisme, mouvement international, crée une solidarité morale, nationale et internationale entre les partisans des libertés démocratiques.

Action Civique ne se dérobe pas à ce devoir : elle s'affirme, dans la défense simultanée de la démocratie et de la paix, moralement solidaire de tous les adversaires du fascisme.

En possession de ces documents, il est facile de répondre aux critiques injustifiées visant les ligueurs qui ont donné leur adhésion à ce groupe-

Fascisme de gauche, complaisance au fascisme de droite ? Voir le paragraphe 3 de la déclaration.

Tentative oblique pour briser le mouvement de résistance au fascisme et paralyser les Comités d'unité d'action ? Mais il s'agit exclusivement d'adhésions individuelles et non d'une collaboration collective de la Ligue elle-même, comme avec les Comités d'unité d'action. D'ailleurs, le Bureau du Comité d'unité d'action de la région parisienne, consulté sur ce point par les observateurs de la Ligue, a déclaré qu'il n'y a aucune incompatibilité entre l'adhésion collective d'un groupement au Comité d'unité d'action et l'adhésion individuelle de certains de ses membres à un autre organe de rassemblement antifasciste.

La différence entre *Action civique* et la Ligue est dans ce fait qu'*Action civique* se destine particulièrement à l'activité politique, que ses statuts interdisent à la Ligue. Mais les principes et le but sont les mêmes. Un ligueur ne se renie pas en y adhérant. Et c'est le droit absolu de tout ligueur de donner, en son nom personnel, son adhésion à tout groupement républicain et démocratique.

Seul, peut-être, le Secrétaire général est-il, en raison de ses fonctions, tenu à une réserve plus grande ? M. Kahn a, sur l'invitation de Renaudel et avec l'assentiment du Président Basch, accepté d'entrer au Comité central d'*Action civique*. Il tient à déclarer que, si la Ligue y voit un inconvénient, il s'inclinera devant sa décision.

M. JOINT a protesté contre la circulaire de propagande qu'il a reçue comme président de sa Fédération.

A ce moment, M. RENÉ GEORGES-ETIENNE signale que ce n'est pas comme président de la Fédération de Vendée que M. Joint a été sollicité, mais parce que lui, Secrétaire général d'*Action civique*, connaissant la personnalité de M. Joint, son activité démocratique, a pensé qu'il devait trouver sa place dans un groupement comme *Action civique* qui s'honorerait de son adhésion.

M. JOINT pense que sa situation de président d'une Fédération de la Ligue ne peut être perdue de vue en l'occurrence, et il reste persuadé que c'est bien au président qu'on s'est adressé pour l'organisation d'un groupe départemental d'*Action civique* en Vendée.

Il proteste contre la dispersion des efforts, qui résulte forcément de la multiplicité des groupements. Il se refuse à laisser considérer *Action civique* comme un nouveau groupement nécessaire et mieux armé que les autres. A son avis, aucun organisme n'est mieux qualifié que la Ligue pour mener l'action proposée. La Ligue, il faut avoir la loyauté de la reconnaître, fait de la politique, mais de la politique d'idées, c'est son objet propre, au fond. Elle a été créée pour faire de l'action civique. Les buts que se propose le nouveau groupe sont les siens et on lui fait le plus grand tort en créant une nouvelle organisation qui ne peut viser qu'à se substituer à elle et à recruter dans ses adhérents mêmes.

M. LESEUR (Seine) pense que l'adhésion du

Secrétaire général à *Action civique* peut le mettre dans une situation délicate. *Action civique* devrait, à son avis, s'intégrer tout naturellement au Comité d'unité d'action.

M. MOUTET (Comité Central) ne le croit pas. Le trait spécial d'*Action civique*, c'est qu'elle ne comporte pas la collaboration des communistes. Or, il est patent que certains antifascistes sont effrayés par la présence des communistes au sein des Comités d'unité d'action. On a donc, par *Action civique*, le moyen de grouper certaines adhésions qui, sans cela, feraient défaut et, dans l'action, les deux organisations se rejoindront.

M. LAVERGNE fait observer que la Ligue réalise parfaitement ces conditions. Si elle prenait la direction du mouvement, on aurait la possibilité de lui amener beaucoup de jeunes qui veulent agir, et les ligueurs doivent penser qu'il vaut mieux les amener à la Ligue, qui en a plus besoin qu'*Action civique*.

M. VICTOR BASCH, qui a assisté à la première réunion d'*Action civique*, y a dit qu'à son sens l'on devrait concevoir ce groupement comme une Ligue pouvant mener l'action politique que la Ligue des Droits de l'Homme ne peut et ne veut faire. Ce devrait être une sorte de résurrection de la « Ligue de la République », qui trouva naguère place à côté de la Ligue des Droits de l'Homme. En ce qui concerne les buts moraux et « civiques » poursuivis par *Action civique*, le Président croit, avec MM. Joint et Lavergne, que c'est à la Ligue des Droits de l'Homme qu'incombe le devoir d'essayer de les réaliser.

M. AGRANIER (Bouches-du-Rhône) croit que tant de groupements ne peuvent que diviser les efforts. Une Ligue des Droits de l'Homme existe, plus ancienne que tous les autres groupements, et au-dessus d'eux. Son action est sûre et éprouvée. Elle doit suffire.

M. VARACHE voit, dans le fait que seule la Ligue des Droits de l'Homme a été mise à l'index par les évêques, l'indice qu'elle représente bien, pour les partis de droite, l'union redoutable des forces de gauche. C'est pourquoi il pense qu'il ne faut pas disperser les efforts en créant de nouvelles étiquettes pour de nouveaux groupements dans les petits centres ruraux. Mais il reste bien entendu que tout militant de la Ligue, — qu'il soit simple adhérent, ou membre d'un bureau fédéral, ou membre du Comité Central, — demeure entièrement libre d'adhérer à tel groupement politique électoral qui lui convient; il ne saurait être un électeur diminué du fait qu'il est adhérent à la Ligue.

M. VICTOR BASCH ne croit pas qu'il puisse y avoir d'équivoque. Les Fédérations et les Sections ne sont pas sollicitées, et les ligueurs individuels *civique*. En tout cas, il est établi que les buts de ce sont parfaitement libres d'adhérer ou non à *Action* groupe ne sont pas contraires à ceux de la Ligue.

M. CAILLAUD (Seine) pense aussi qu'il appartient aux ligueurs d'agir comme ils le jugeront à propos. Mais il leur demande de réserver leurs meilleurs efforts pour la propagande de la Ligue.

VIII. Propositions mises à l'étude par le Congrès de Nancy

M. EMILE KAHN rappelle qu'au Congrès de Nancy, il avait été convenu (Compte rendu, page 431), que MM. Cardon et Parcheminier saisiraient le Secrétariat de certaines propositions qui seraient mises à l'ordre du jour du Comité Central. Or, le Comité Central n'a pas pu s'en occuper, le Secrétariat n'ayant rien reçu.

1° MM. Cardon, Parcheminier et Montazaud avaient soulevé la question de la suppression de l'honorariat : nous attendons encore le rapport qu'ils nous avaient promis.

2° M. Parcheminier avait proposé une répartition régionale des membres non résidents : nous n'avons reçu de lui aucun rapport.

3° Nous n'avons rien reçu non plus, et le Congrès n'a rien décidé, quant à la publication du nombre des présences aux séances du Comité Central. Le Secrétariat va publier le numéro des *Cahiers* consacré aux notices statutaires : doit-il ou non faire figurer dans la notice des membres sortants le nombre de leurs présences ?

M. LESEURRE (*Seine*) demande que l'on publie les présences des trois dernières années.

M. MOUTET (*Comité Central*) est d'avis que la Conférence n'a pas le pouvoir de se prononcer là-dessus.

M. VICTOR BASCH pense que la question ne peut être tranchée que par le Congrès. Il y a, et il y a eu, au Comité Central, des membres distingués, qui sont l'honneur de la France, de l'Art, de la Science. Pouvons-nous leur demander l'assiduité ? Nous avons eu l'exemple d'Anatole France, qui n'est jamais venu à une seule séance, mais qui a pris la parole à nos meetings ; il y a eu Georges de Porto-Riche. La Ligue a besoin de grands noms.

M. LESEURRE (*Seine*) insiste et indique qu'il y a des membres inassidus, qui n'ont pas l'excuse d'être Anatole France.

M. JOINT (*Vendée*) propose de nommer membres honoraires les personnalités éclatantes qui ne viennent pas.

M. VICTOR BASCH demande le renvoi au Congrès.

Adopté.

IX. Questions diverses

M. TEXIER (*Gironde*) demande si, le Congrès étant fixé au 8 juin, les bulletins de vote devront être envoyés le 19 mai, qui est le jour de l'élection des maires, le 5 et le 12 étant jours d'élections. Quand les Sections voteront-elles ? On pourrait exceptionnellement tolérer l'envoi des votes jusqu'au 25 mai.

M. EMILE KAHN. — C'est déjà prévu. Nous avons d'avance donné satisfaction à Texier.

M. JOINT (*Vendée*) objecte qu'il peut y avoir encore des réunions de Section le 26 mai. Ne peut-on reculer encore la date-limite ?

M. KAHN réplique que les Sections peuvent se réunir d'autres jours que le dimanche.

**

M. DEMONS (*Aude*) demande si la Conférence peut être saisie de l'affaire Cerny ?

M. VICTOR BASCH répond que la Conférence n'a pas qualité pour traiter les affaires juridiques.

**

M. LAHARGUE (*Hauts-Pyrénées*) demande que les rapports pour le Congrès soient envoyés assez tôt.

Entendu.

**

M. MATHIEU (*Var*) demande la mise à l'ordre du jour du Congrès des organismes inter-fédéraux.

M. EMILE KAHN répond que cette question, n'ayant été proposée que par un petit nombre de Sections, n'a pu être retenue pour le Congrès de 1935.

M. MOUTET remercie les délégués de leur attention soutenue et les félicite du bon travail accompli.

La séance est levée à 18 h. 15.

Mort de Pierre Renaudel

Au moment où ces « Cahiers » vont paraître, nous apprenons la mort de Renaudel, survenue à Majorque, après une longue maladie.

Pierre Renaudel a tenu dans la vie publique une place trop importante, il a donné à la Ligue une collaboration trop précieuse, pour que nous puissions ici, en quelques lignes, dire que sa perte nous est infligée par sa mort. De prochains « Cahiers » lui rendront un hommage digne de lui.

Pour aujourd'hui, nous ne voulons qu'associer étroitement la Ligue au deuil des siens et les assurer de notre profonde sympathie.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

A PROPOS DES RÉFUGIÉS POLITIQUES

Des étrangers, se disant réfugiés politiques, se présentent à nos Sections et demandent leur appui matériel et moral.

Nous tenons à mettre nos collègues en garde contre certains indésirables qui pourraient tenter de surprendre leur bonne foi.

Les réfugiés politiques qui déclarent être connus de nous, doivent être porteurs d'un *certificat établi sur papier à en-tête de la Ligue et portant la signature du Secrétaire général*.

En cas de doute, nous prions nos collègues de nous en référer.

Nous sommes informés, d'autre part, que certains réfugiés authentiques vont de ville en ville en demandant aux organisations de gauche des subsides parfois importants.

Il y aurait intérêt à ce que nous fassions établir un répertoire de ces réfugiés nomades.

Nous demandons en conséquence à nos collègues de nous donner tous renseignements sur eux (nom, prénoms, date du séjour dans la ville, secours reçus).

CONTRE LES PROVOCATIONS IMPUNIES

UNE PROTESTATION DE LA LIGUE

La Ligue des Droits de l'Homme a été profondément indignée par l'attentat dont a été victime M. Elbel, député des Vosges.

D'après les renseignements donnés par la presse, son agresseur serait un déséquilibré, manifestement excité par certaine propagande antiparlementaire.

La Ligue rend l'opinion publique attentive au danger que représentent les campagnes des journaux de haine, tels que *l'Action française* et les organes des Ligues fascistes : assurés d'une impunité scandaleuse, ils se livrent quotidiennement à des provocations, individuelles ou collectives, à la violence et au meurtre.

Jamais la moindre poursuite n'a été exercée contre eux, et déjà s'allonge la liste de leurs victimes. Assurés d'une immunité inexplicable, ils peuvent sans risque et sans courage pousser au crime des faibles d'esprit, qui ne sont pas les plus coupables.

La Ligue demande au Gouvernement d'user des armes que lui donne la loi, et de faire poursuivre à la fois les auteurs des actes de violence et ceux à l'instigation de qui ils les ont commis.

(21 mars 1935.)

TROIS NOTES IMPORTANTES

I. UNE BROCHURE A REPANDRE

Pour répondre à de nombreuses demandes des Sections et Fédérations, nous avons fait éditer en brochure l'article du Président Victor Basch, paru dans les *Cahiers* du 20 février : « *Lettre ouverte au Président du Conseil* ».

Cette brochure, publiée sous ce titre :

POUR LA DEFENSE DES LIBERTES DEMOCRATIQUES

est mise en vente au prix de 75 centimes l'exemplaire.

Nous la tenons à la disposition des Sections et Fédérations au prix de 60 centimes l'exemplaire pour les commandes inférieures à 25 exemplaires, et au prix de 50 centimes au-dessus de 25 exemplaires.

Le tirage ayant été limité, les Sections et Fédérations sont priées d'envoyer d'urgence les commandes.

II. AVANT LES ELECTIONS MUNICIPALES

A l'approche des élections municipales, le Bureau de la Ligue rappelle à toutes les Sections l'article 15 des statuts généraux : « Il est interdit aux Sections de la Ligue des Droits de l'Homme de participer aux luttes électorales. »

C'est le droit absolu de tout ligueur de prendre part, en tant que citoyen, aux compétitions électorales.

Mais nul n'a le droit d'y engager la Ligue, à quelque titre et en quelque occasion que ce soit.

Les Sections devront donc s'abstenir de participer soit à la désignation des candidats, soit à leur campagne, soit aux réunions électorales.

III. CONTRE LES DEUX ANS

Un certain nombre de Sections ont saisi le Secrétariat général de l'invitation qu'elles avaient reçue de participer, sur l'initiative et dans le cadre des Comités antifascistes, à des manifestations contre les deux ans.

La question s'étant posée devant le Comité d'unité d'action antifasciste de la Région parisienne auquel le Comité Central a donné sa collaboration permanente, le Comité d'unité d'action a répondu par la négative.

Il a estimé, en effet :

1° Que son objet devait être strictement limité à la lutte contre le fascisme et ne pou-

vaît s'étendre à tous les problèmes de la politique actuelle ;

2° Qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à rassembler sur un problème de cette nature des représentants d'organisations divisées sur le principe de la Défense nationale ;

3° Qu'il appartenait aux groupements d'Anciens Combattants, essentiellement qualifiés, de prendre la direction des manifestations communes contre les deux ans.

La Ligue des Droits de l'Homme a, par deux résolutions, l'une du 7 mars, l'autre du 21, pris nettement position contre la prolongation de la durée du service militaire.

Elle entend mener cette campagne avec la même énergie qu'en 1913 contre les trois ans, mais par ses propres moyens, en se fondant sur sa propre doctrine.

Elle ne dérogera à cette ligne de conduite que pour répondre aux appels des Anciens Combattants.

Le Bureau de la Ligue invite toutes les Sections et Fédérations à se conformer à ces directives.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

- 6 février 1935. — Montchenu (Drôme), Président : M. Joseph Olympant, maire.
 6 février 1935. — Colonne-Ricouart (Pas-de-Calais), Président : M. G. Hlavenne, secrétaire de mairie.
 6 février 1935. — Altferville (Seine), Président : M. Charpillaine, industriel, 171, rue Véron.
 8 février 1935. — Seiches (Maine-et-Loire), Président : M. Emile Pivert, cultivateur à l'Épinière, à Corzé.
 8 février 1935. — Lesgor (Landes), Président : M. Taris, instituteur.
 8 février 1935. — Peschadoires, Pont-de-Dore (Puy-de-Dôme), Président : M. Reboul, alimentation, à Pont-de-Dore.
 12 février. — Lacapelle-Marival (Lot), Président : M. Marcel Lacarrière.
 12 février 1935. — La Talaudière (Loire), Président : M. René Picq, 31, rue de la République.
 13 février 1935. — Montfort-en-Chalosse (Landes), Président : M. Dupayra, conseiller général, maire.
 26 février 1935. — Yport (Seine-Inférieure), Président : M. G. Taupin, 14, rue Nûnès.
 20 février 1935. — La Section de Pont-Aven (Finistère) prend le nom de Riec-sur-Belou.

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU LE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVIG, ÉMILE GLAY, A. AULARD, CH. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUILLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHAILLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAUZOIES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT

Prix 6 francs

En vente dans les bureaux de la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14°). Chèques postaux : C/JC. 218-25, Paris.)

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

- Ariège, Poggi Claude, Intérieur.
 Gironde, Sainte-Foy-la-Grande, interdiction de la Marche Héroïque, Intérieur.
 Moselle, Fialkow Mordechar, Intérieur.
 Seine-Inférieure, Paris-XIII^e, Le Corré, Education nationale

2° Affaires soumises par les Sections

- Aix-en-Provence, Foley, Finances ; Mazetti Aldo, Justice.
 Ax-les-Thermes, Not et Soulié, Finances.
 Callac, Pringent et Thomas Pierre, Travail.
 Chavigny, Barbat, Travail.
 Clermont-Ferrand, Niveau (M. et Mme), Education nationale.
 Le Bouscat, Desbrialh Jules (M. et Mme), Guerre.
 Le Lamentin, Hermantin, Colonies.
 Ligue russe, Ura Richard, Intérieur ; Sieradzki Salomon, Intérieur ; Streletzki Georges, Intérieur ; Tzigonkoff Efly, Intérieur.
 Lille, Habitations à bon marché, bénéficiaire de la loi Loucheur, prostitution, Santé publique.
 Marseille, Boell Kurt, Intérieur ; Lo-Djeno, Colonies.
 Monnetier-Mornex, Chevallier, Finances.
 Paris-V^e, Triaca Lucien, Intérieur.
 Paris-XI^e, Indjeogopian Furzand, Intérieur.
 Reims, Bœuf Martial, Colonies.
 Rouen Fache M., Education nationale.
 Saigon, Prostitution, lutte contre la, Gouverneur général de l'Indochine.
 Strasbourg, Hirschmann Sally, Préfet du Bas-Rhin ; Nathan Richard, Intérieur.

II. Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

- Constantine, Mila, élections aux délégations financières.
 Fez, Farace.
 Lambese, Belounas Mohamed.
 Oran, Jourdain Lucien ; Maitrot (Mme).
 Paris-X^e, Hilbert.
 Sartène, Casalta Micheline (Mme).

(5 mars 1935.)

TRESORERIE

Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et reabonnements Cahiers :

- Bouches-du-Rhône. — Marseille : Meiffran, 18 fr.
 Eure-et-Loir. — Nogent-le-Rotrou : Ribot, 20 fr.
 Gard. — Villeneuve-les-Avignon : Cazenave (trésorier), 18 fr.
 Haute-Garonne. — Toulouse : Bourse du Travail, 18 fr.
 Gers. — Miélan : Saint-Pé, 13 fr.
 Landes. — Villeneuve-de-Marsan : Cabannes, 18 fr.
 Loir-et-Cher. — Blois : Glatz, Mary, 38 fr.
 Loiret. — Gien : Dezarnaulds (président), 18 fr.

Maine-et-Loire. — Montjean : Cauffard (président), 18 fr.; Segré : Duval (trésorier), 18 fr.

Manche. — La Haye-du-Puits : Labat, 18 fr.

Meurthe-et-Moselle. — Nancy : Couet, 20 fr.

Meuse. — Saint-Mihiel : Lenoble (président), 18 fr.

Morbihan. — Pontivy : Lambert (Mlle) (secrétaire), 18 fr.

Nord. — Lille : Delannoy, 18 fr.; Verpoort, 20 fr.; Valenciennes : Dewolf (secrétaire), 18 fr.

Oise. — Nogent-sur-Oise : Viret (président), Desaint, Sommeraux, 58 fr.

Basses-Pyrénées. — Saint-Palais : Chabiès, 18 fr.

Saône-et-Loire. — Montceau-les-Mines : Béchard (président), 18 fr.

Paris-I^{er}. : Belacoux, 18 fr.

Paris-XI^e. : Billen, 20 fr.

Paris-XII^e. : Rayanne, Bureau, 35 fr.

Paris-XIX^e. : (Combat-Villette) : Tranchant, Caban, 40 fr.

Seine. — Bois-Colombes : Bourlet Mme (secrétaire), 18 fr.; Bondy : Doradoux (président), 18 fr.; Stains : Catafort, 20 francs.

Seine-et-Oise. — Argenteuil : Bruyère, Baillargé, 38 fr.; Cormeilles-en-Parisis : Chalono (président), 18 fr.; Rantouillet : Gatineau (président), 18 fr.; Sartrouville : Renard (président), 18 francs.

Somme. — Conty : Pecquet, 18 fr.; Picquigny : Beaudet (président), 18 fr.

Frais d'envoi et fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Breil (A.-M.), 26 fr. 55; Ariège (Fédération), 216 fr. 45; Chateillon (Ch.-Inf.), 7 fr. 25; Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.), 4 fr. 45; Bordeaux (Gironde), 2 fr. 70; Argenton (Indre), 7 fr. 25; Villars-de-Lans (Isère), 22 fr. 65; Morceux (Landes), 7 fr. 25; Cour-Cheverny (L.-et-C.), 7 fr. 05; Conflans-Jarny (M.-et-M.), 4 fr. 85; Longuyon (M.-et-M.), 7 fr. 05; Nancy (M.-et-M.), 0 fr. 85; Digoïn (S.-et-L.), 9 fr. 45; Paris XII^e 8 fr. 90; Charente (Seine), 24 fr. 05; Puteaux (Seine), 50 fr.; Romainville (Seine), 4 fr. 65; La Ferté-Gaucher (S.-et-M.), 7 fr. 25; Arpajon (S.-et-O.), 4 fr. 35; Cormeilles-en-Parisis (S.-et-O.), 9 fr. 70; Sartrouville (Seine-et-Oise), 4 fr. 65; Pouzanges (Vendée), 7 fr. 25; Etival (Vosges), 4 fr. 65; Gérardmer (Vosges), 4 fr. 65.

Envois d'argent

Vichy (Allier), 240 fr.; Marseille (B.-du-R.), 18 fr.; Clérac (Ch.-Inf.), 28 fr. 15; Royan (Ch.-Inf.), 20 fr.; Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.), 20 fr.; Villeneuve-les-Avignon (Gard), 27 francs; Miélan (Gers), 23 fr.; Blois (L.-et-Ch.), 40 fr.; Nancy (M.-et-M.), 20 fr.; Bailleul (Nord), 23 fr.; Nogent-sur-Oise (Oise), 58 fr.; Lourdes (Hautes-Pyrénées), 66 fr. 50; Paris I^{er}, 18 fr.; Paris XI^e, 20 fr.; Paris XIX^e (Combat-Villette), 40 fr.; Poutault-Combault (S.-et-M.), 12 fr. 50; Argenteuil (S.-et-O.), 36 fr.; Niort (Deux-Sèvres), 61 fr. 35; Aliennes (Yonne), 57 fr. 60; Saint-Fargeau (Yonne), 30 fr.

Crédit

Les Sections suivantes ont été créditées :

Royan (Ch.-Inf.), 2 fr. pour 1 abonnement « Cahiers » ; Malain (Côte-d'Or), 60 fr. pour 10 cartes 1934 retournées ; Châteauroux (Indre), 25 fr., pour 10 insignes retournés ; Châtillon-sur-Loire (Loiret), 6 fr., pour 1 carte 1935 non parvenue et 0 fr. 50 pour contribution ; Manche (Fédération), 12 fr., pour 1 Congrès en retour ; Moon-sur-Elle (Manche), 30 fr., pour 15 brochures à 2 fr.; Metz (Moselle), 918 fr., pour 153 cartes 1934 retournées ; Château-Gontier (Mayenne), 158 fr., pour 23 cartes 1934 retournées ; Conflans-Jarny (M.-et-M.), 138 fr., pour 23 cartes 1934 retournées.

DEMANDEZ LE TRACT

LA FAILLITE DU FASCISME

gratuit dans nos bureaux

SECTIONS ET FEDERATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 16 au 25 février, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Bonny-sur-Loire, Les Muids-de-Marsaux, Cléry, Jargeau, Châteaurenard, Malesherbes, Les Bordes, La Ferté-Saint-Aubin, Ouzouer-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Cerdon, Chécy (Loiret).

Du 16 au 26 février, M. Campolungi a visité les Sections suivantes : Beauvoir-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer, L'Aiguillon-sur-Mer, Anglès, Saint-Denis-du-Payre, Nalliers, Puyravault, Chaillé-les-Marais, Le Langon, Damvix, Le Coudreau-de-Saint-Sigismond, La Châtaigneraie, Chantonay (Vendée).

Conférences organisées avec le concours du Comité Central

23 février. — Athis (Marne) : M. Caillaud, membre du Comité Central.

23 février. — Ivry-sur-Seine (Seine) : M. Favre, représentant du Comité Central.

23 février. — Romainville (Seine) : M. Maurice Fevret, représentant du Comité Central.

24 février. — Bourg (Ain) : Réunion interfédérale de l'Est (Ain, Isère, Jura, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

24 février. — Granvilliers (Oise) : M. Victor Basch, président de la Ligue.

24 février. — Melons-les-Vignes (Marne) : M. Caillaud.

24 février. — Sartrouville (Seine-et-Oise) : M. Mitterrand, représentant du Comité Central.

26 février. — Albi (Tarn) : M. Baylet, membre du Comité Central.

28 février. — Limoux (Aude) : Mme Odette René-Bloch, membre du Comité Central.

28 février. — Quillan (Aude) : M. René Bloch, représentant du Comité Central.

Conférences organisées avec le concours des Fédérations

Alpes-Maritimes :

21 février. — Beausoleil : M. E. Garino, président fédéral ; M. Vincenot, trésorier fédéral ; M. Niel, secrétaire fédéral.

Morbihan :

24 février. — Gourin. Meeting en faveur de la liberté d'opinion, du droit syndical, contre le fascisme et la guerre : M. Le Guevel, président fédéral.

Autres conférences

3 février. — Lille (Nord). Manifestation des anciens combattants de gauche.

9 février. — Rauzan (Gironde) : M. Bonnemaïson.

22 février. — Paris-XVII^e : M. Nicoletis.

Campagnes de la Ligue

Affaire Stavisky. — Malain (Côte-d'Or) félicite le citoyen H. Guernut pour le courage, la justice et la loyauté dont il fait preuve pour mener à bonne fin son enquête sur l'affaire Prince, malgré toutes les calomnies d'une presse stipendiée.

Armes à feu. — Saint-Denis (Seine) demande qu'une enquête, analogue à l'enquête américaine sur les agissements des fabricants d'armes, soit entreprise en France par les pouvoirs publics et qu'elle soit couronnée par la nationalisation de la fabrication des armes et engins de guerre.

Décrets-lois. — Les Vans (Ardèche) proteste contre le maintien des décrets-lois.

Dictature et fascisme. — Bar-sur-Seine (Aube) fait appel à toutes les forces de gauche et d'extrême gauche pour lutter et s'organiser contre le fascisme.

— Belvès, Mussidan (Dordogne) demandent que tout manifestant qui, au cours de bagarres, sera trouvé porteur d'armes prohibées, soit immédiatement arrêté et traduit devant un tribunal correctionnel.

— Fouras (Charente-Inférieure) approuve l'attitude prise par le Comité Central au lendemain du 6 février 1935 et l'assurance de son étroite collaboration dans la lutte engagée pour la défense de la démocratie contre le fascisme.

— Laval (Mayenne) proteste contre la sévérité des condamnations infligées à des manifestants antifascistes, alors que les fascistes jouissent d'une impunité presque absolue.

— Lillebonne (Seine-Inférieure) fait confiance à la Ligue

pour qu'elle continue son œuvre de défense de la liberté individuelle, civile et politique, notamment pour assurer la paix extérieure : demande que les collectivités (communes, villes, départements et gouvernements) prennent les dispositions techniques et financières nécessaires pour la mise en œuvre de travaux permettant de réduire la crise de chômage.

— Lorient (Morbihan), Troyes (Aube) demandent la suppression des camps de concentration en Allemagne.

— Niort (Deux-Sèvres) et tous les citoyens réunis sur appel du Comité antifasciste local s'élèvent contre la tendance actuelle du gouvernement à faire poursuivre les militants antifascistes qui ne réclament que le respect des libertés, alors qu'il tolère toutes les violences des ligues fascistes, dont le but avoué est de supprimer les libertés politiques et ouvrières.

— Noyon (Oise) affirme son profond attachement aux institutions républicaines de notre pays et sa volonté de défendre la liberté contre toute atteinte ; elle réproche la violence, de quelque côté qu'elle vienne.

— Outreau (Pas-de-Calais) envoie ses vœux de réconfort aux défenseurs de la République espagnole et demande que la Ligue intervienne pour éviter leur condamnation à mort.

— Pierrefitte (Seine) s'indigne des récents exploits des Jeunesses Patriotes à Chartres, faits qui constituent une menace grave pour la démocratie, et émet le vœu, qu'en cas de manifestation fasciste le 6 février, le Comité Central prenne l'initiative d'alerter les Sections en vue d'une large contre-manifestation (25 janvier 1935).

— Quimper (Finistère) se prononce pour la constitution de Comités d'entente antifasciste avec des groupements attachés aux institutions républicaines, pour barrer la route à toute dictature de droite ou de gauche.

— Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme) proclame son attachement aux principes démocratiques et sa résolution de lutter, de toutes ses forces, contre les tentatives de réaction fasciste ; fait confiance à la Ligue pour la défense des libertés républicaines.

— Saint-Raphaël (Var) décide de maintenir sa participation au Comité d'action antifasciste pour y lutter contre les atteintes répétées aux libertés démocratiques et pour empêcher le renouvellement de manifestations fascistes comme celle du 6 février 1934.

— Serqueux-Forges (Seine-Inférieure) proteste contre les sanctions qui frappent les travailleurs manuels ou intellectuels pour la libre expression de leurs opinions.

— Versailles (Seine-et-Oise) proteste contre la partialité de la Justice, qui réserve ses rigueurs aux républicains et ses faveurs aux adversaires du régime ; demande que la Ligue prenne toutes mesures utiles pour faire cesser cette injustice de classe et que le Parlement statue prochainement au sujet des manifestations sur la voie publique par les Ligues antirépublicaines.

Droits des fonctionnaires. — Protestent contre les restrictions des droits des fonctionnaires : Fouras (Charente-Inférieure), Noisy-le-Sec (Seine), Les Vans (Ardèche).

— Hendaye (Basses-Pyrénées) réproche l'action de l'Administration qui se discrédite aux yeux des citoyens épris de liberté, en poursuivant le fonctionnaire, M. Chaze, pour son activité politique ; demande le respect de la liberté d'opinion et assure le citoyen Chaze de sa sympathie et de sa solidarité.

— Niort (Deux-Sèvres) s'élève contre les lois scélérates qui permettent de frapper nos militants pour délit d'opinion et réclame leur abrogation.

— Pierrefitte (Seine) émet le vœu que le Comité Central intervienne auprès du ministre de l'Éducation nationale pour lui demander le retrait des sanctions prononcées et l'arrêt des procédures en cours contre les instituteurs démocrates ou pacifistes.

— La Roche-sur-Yon (Vendée) mandate le Comité Central pour intervenir auprès du Parlement en vue d'obtenir une mesure de justice en faveur des postiers frappés par la brutalité des décrets-lois.

— Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) approuve la protestation du Comité Central contre les poursuites intentées aux fonctionnaires de tout ordre pour « délit d'opinion ».

— Tarbes (Hautes-Pyrénées) adresse sa sympathie à tous les fonctionnaires frappés de sanctions pour leurs opinions politiques.

RECTIFICATIONS

La Section de Châteaufort-de-Galaure (Drôme) nous a priés de faire connaître à nos lecteurs : 1° qu'elle n'a pas voté de félicitations à M. Guernut (*Cahiers* 1934 p. 601) ; 2° qu'elle n'a pas, jugeant une telle formule insultante et équivoque, demandé que soit poursuivie la politique de Briand » (page 604).

NÉCROLOGIE

AUGUSTE DELPECH

Auguste Delpech, ancien sénateur de l'Ariège, vient de mourir.

Il était né le 22 décembre 1846, dans une famille qui avait gardé les traditions de la Révolution. Il avait appartenu à l'Université. Il avait été professeur au lycée de Foix, puis au lycée de Cahors. Il était sous-principal au collège de Castres en 1877 : le gouvernement du Seize-Mai le révoqua. En 1878, il fut réintégré dans l'Université et nommé à Bastia. Il occupa encore des postes divers aux lycées de Nice et de Carcassonne.

Il était conseiller municipal de Foix et conseiller général de l'Ariège, quand, le 7 janvier 1894, il fut élu sénateur. Il fut réélu en 1903. Il cessa d'appartenir au Sénat en 1912.

Auguste Delpech avait adhéré à la Ligue dès la fondation, et, pendant de nombreuses années, il siégea au Comité Central. Il était assidu aux séances ; il y défendait avec fermeté les idées démocratiques. Il jugeait que le premier devoir des républicains était d'assurer la victoire de la laïcité : il n'eût pas compris qu'on fit au cléricalisme la moindre concession.

Retiré de la politique active, il n'avait rien abandonné de ses convictions. Il ne cessait pas de s'intéresser à nos travaux et, quand un de nos délégués passait dans son pays natal, il l'accueillait avec une touchante bienveillance. Il achevait paisiblement la vie sans faiblesse d'un honnête homme.

A.-F. H.

OSCAR BLOCH

Oscar Bloch, longtemps président de la Section de Monnaie-Odéon (Paris-VI^e), vient de mourir après dix ans d'impitoyable maladie.

Fils d'un instituteur d'Alsace, frère de Gustave Bloch, qui professa l'histoire romaine à l'École normale supérieure et à la Sorbonne, Oscar Bloch avait acquis, par un effort de volonté admirable, une vaste culture juridique. Avocat à la Cour d'Appel, ses avis faisaient autorité. Mais il mettait le meilleur de sa science, et toute sa passion, au service de la justice sociale.

Ligueur d'origine, il se dépensait sans compter pour la défense des victimes de l'injustice et la grande cause de la paix. Nul ne peut oublier les interventions qu'il multiplia dans les Congrès, avec une ténacité inlassable, aux côtés de Séverine et de Morhardt.

La Ligue tout entière gardera le souvenir du militant qui n'a eu d'autre ambition que de la servir.

E. K.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris